

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - FEVRIER 2020

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales	1
▶ Diplomatie	3
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	4
▶ Insécurité, dahalo, justice populaire	4
▶ Justice.....	6
▶ Gouvernance	9
▶ Politique migratoire, traite	12
▶ Droits de l'enfant.....	12
▶ Université, éducation	13
▶ Santé, insécurité alimentaire	14
▶ Médias, communication	15
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	15
▶ Ressources naturelles	15
▶ Environnement, aménagement, litiges fonciers.....	16
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	18
▶ Economie.....	20

POLITIQUE

▶ Affaires nationales

01/02 - Attente de la nomination d'une dizaine d'ambassadeurs et de 11 gouverneurs. Suite à l'appel lancé pour un recrutement massif sur des postes à responsabilités destinés à la mise en œuvre du Plan émergence Madagascar, 460 candidats ministres ont envoyé leur CV à la présidence. Seuls dix ont été présélectionnés. Les autres devront patienter jusqu'à début 2021 puisque qu'Andry Rajoelina a fait savoir que les membres de l'actuelle équipe seront évalués au terme d'une période d'un an. *Midi* écrit que l'opinion attend que ce vivier de candidatures soit utilisé pour pourvoir la dizaine de postes d'ambassadeur et les 11 postes de gouverneur de région qui sont encore vacants. 97 dossiers ont été enregistrés pour un poste d'ambassadeur, 243 pour celui de gouverneur. Onze gouverneurs ont déjà été nommés et l'on s'interroge sur les raisons de retard pris pour la nomination des onze autres. 231 dossiers de candidature ont été enregistrés pour des postes de secrétaire général, 779 pour ceux de directeur général. Selon le quotidien il faut donc s'attendre à de profonds remaniements dans la haute administration au cours des prochaines semaines.

Deux nouveaux gouverneurs ont été nommés le 12 février (régions Vakinankaratra et Vatovavy-Fitovinany). Le gouvernement a renoncé pour l'instant à l'éclatement de cette dernière région pour donner naissance à une 23e région.

19/02 - Elections municipales - 220 requêtes en cassation reçues à ce jour par le Conseil d'Etat. Celui-ci donne jusqu'au 9 avril aux candidats-maires et conseillers municipaux pour déposer leur plainte. « *Il se pourrait que les maires qui sont déjà entrés en fonction puissent être remplacés, ou que les élections dans leurs communes soient annulées et reportées. Il se pourrait également que les élections annulées par le tribunal administratif soient validées. Mais pour l'instant nous ne pouvons pas évaluer combien* », explique le commissaire général de la loi auprès de cette juridiction. Deux requêtes retiennent l'attention : celle déposée par le candidat du TIM dans la capitale et celle déposée par Roland Ratsiraka à Toamasina. Le recours en cassation n'a pas d'effet suspensif.

12/02 - Révision de la liste électorale - Le taux de nouvelles inscriptions historiquement faible. A trois jours de la fermeture provisoire de la révision de la liste, le taux d'inscription des citoyens ayant atteint la majorité s'élève à tout juste 1 % alors que lors de révisions précédentes il était de l'ordre de 2 à 6 %. Pour le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, cette situation est due au manque de sensibilisation et d'implication des citoyens. Il pointe particulièrement du doigt les organisations de la société civile et les partis politiques qui n'auraient pas assuré correctement leurs missions alors qu'ils n'ont eu de cesse de recommander l'amélioration de la liste électorale avant la tenue des dernières consultations (législatives de mai 2019 et des communales de novembre 2019.) L'observatoire Safidy a soutenu qu'un taux d'inscription aussi faible était prévisible car aucun changement n'a été apporté aux méthodes de travail et aux moyens mis en œuvre par la CENI pour mener à bien cette opération de révision de la liste.

29/02 - Plus d'un million d'électeurs, inscrits dans la liste électorale, sont dotés d'un numéro de carte d'identité nationale identique. La CENI a révélé cette situation inquiétante lors de la présentation des résultats complets de l'opération de révision de la liste électorale. Elle révèle par ailleurs l'existence de 110 600 doublons dans cette liste électorale après la clôture provisoire. « *Ainsi, la liste reste truffée d'erreurs comme les politiciens, les électeurs et les organisations de la société civile l'avaient signalé depuis les deux tours de l'élection présidentielle* », note *Tribune*. 1 électeur sur 10 est concerné par cette anomalie car à l'issue des opérations la Commission a recensé 10 568 400 électeurs. Les corrections vont devoir être effectuées avant clôture officielle de la révision annuelle de la liste, le 15 mai.

13/02 - Le directeur du Samifin, Lamina Boto Tsaradia, se déclare favorable à une loi sur le financement des partis politiques. A ses yeux, le financement des partis politiques et des élections est devenu le terrain privilégié du blanchiment de capitaux. Certains candidats à la présidentielle ont bénéficié de financements de donateurs étrangers et de « *bailleurs* » dont l'identité reste floue. La commission de contrôle du financement de la vie politique n'a pas été dotée de bureaux et de budget, ce qui ne lui a pas permis de lutter contre cette opacité. Certains candidats n'ont pas encore soumis leur rapport de gestion financière à la commission et n'ont pas été inquiétés.

04/02 - Dans un communiqué, la Plate-forme nationale des organisations de la société civile (PFNOSCM) fait part de ses réflexions sur les réalités nationales qui, dans l'ensemble, ne vont pas dans le sens des intérêts des populations, notamment des plus vulnérables¹. Elle formule des analyses et des recommandations sur des sujets majeurs qui relèvent des domaines d'intervention de la PFNOSCM et de ses Plates-formes régionales. La Plate-forme insiste tout particulièrement sur les menaces qui pèsent sur l'environnement et les risquent encourus du fait du dérèglement climatique.

06/02 - Caducité des ordonnances présidentielles - La HCC accorde un sursis de quelques mois au gouvernement. Les hauts conseillers constitutionnels donnent raison au président du Sénat, Rivo Rakotovo, mais ne prononcent pas encore la caducité de ces ordonnances. Ils donnent une nouvelle chance au gouvernement pour régulariser « *le dépôt des projets de loi de ratification au cours de la prochaine session du Parlement, soit dans quelques mois* ». Cette ratification est exigée pour transformer rétroactivement les ordonnances concernées en textes de valeur législative. Pour *L'Express*, la HCC a coupé la poire en deux pour éviter un bras de fer constitutionnel avec la Chambre haute qui ne lui est pas favorable.

07/02 - Le président du Sénat, Rivo Rakotovo, dénonce les « contradictions » de la HCC. Il fait valoir que contrairement à l'une de ses décisions antérieures, la Cour déclare que certaines catégories d'ordonnances ne sont pas soumises à l'obligation de ratification parlementaire. Il condamne le fait qu'un sursis ait été accordé au gouvernement en violation des textes constitutionnels. « *Toutes les dispositions constitutionnelles, légales et réglementaires doivent faire l'objet d'interprétation stricte. J'ai l'impression que la HCC vient là encore de prendre une décision dictée par le contexte politique et non par l'État de droit* », conclut Rivo Rakotovo.

14/02 - La réforme et l'informatisation de l'état civil décidée en conseil des ministres. « *Une nouvelle organisation et une nouvelle stratégie de distribution de documents d'état civil seront mises en place dans toute la Grande île d'ici peu. L'objectif est de recenser tous les Malgaches et de doter chaque enfant malgache d'un acte de naissance, et tout individu majeur d'une carte d'identité nationale* », annonce le communiqué. Un identifiant unique sera attribué à chaque enfant à la naissance et sera utilisé pour tous les actes administratifs au cours de sa vie. Selon une statistique de 2016, 25 %, soit environ 2,5 millions des enfants malgaches de moins de 18 ans ne disposent pas d'acte de naissance. La liste électorale sera ainsi sécurisée et les recensements facilités.

¹ Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/24/73/448497/125900660.pdf>

17/02 - Puissance militaire africaine : Madagascar 29e sur 35 pays, selon le « Global power index 2020 ». Au niveau mondial, la Grande île se trouve à la 125e place. Une cinquantaine de critères ont été pris en compte dans l'étude. Par rapport à 2019, deux places ont été perdues, tant au niveau africain que mondial. Ce classement devrait toutefois s'améliorer dans les prochaines années grâce à la réforme de l'armée, annoncée il y a quelques semaines. La modernisation des équipements a débuté en 2019.

18/02 - Les élections sénatoriales seraient reportées à début 2021. Le pouvoir attendra donc la fin du mandat de cinq ans des actuels sénateurs avant de procéder au renouvellement de la Chambre haute dont l'effectif va être, par souci d'économie, réduit à 18 (contre 63 actuellement) en application de l'ordonnance portant loi organique promulguée en 2019. 12 sénateurs seront élus par les grands électeurs à raison de deux par province, les 6 autres nommés par le président de la République, « pour partie sur présentation des groupements les plus représentatifs issus des forces économiques, sociales et culturelles, et pour partie, en raison de leurs compétences particulières. »

22/02 - Chefs de fokontany : les élections restent incertaines. Selon les textes en vigueur, ces élections devraient avoir lieu dans les trois mois suivant la prise de fonction des maires. La majorité ayant pris leurs fonctions en février, elles devraient se tenir d'ici le mois de mai. La Ceni a toutefois précisé que l'organisation d'un tel scrutin n'est pas de son ressort. Deux élections distinctes doivent avoir lieu pour désigner le chef de fokontany et son adjoint. Leur élection doit être entérinée par le chef de district. A noter qu'aucune élection de chef fokontany n'a eu lieu depuis les communales de 2015. Une incohérence entre la disposition de la Constitution et le décret fixant l'organisation des fokontany empêcherait pour le moment l'organisation de cette élection.

► Diplomatie

07/02 - Madagascar sollicite le soutien de l'UA dans le dossier îles Eparses. En marge de la réunion du Conseil exécutif de l'UA en Éthiopie, le chef de la diplomatie malgache, Liva Djacobina Tehindrazanarivelo, a sollicité le soutien de ses pairs africains dans le cadre du processus de rétrocession des îles Malagasy (îles Eparses).

18/02 - Îles Eparses : silence des autorités malgaches après une déclaration d'Emmanuel Macron confirmant son intention de créer une réserve naturelle sur les îles Glorieuses. « D'ici le mois de juin, une réserve naturelle nationale sera créée dans les îles Glorieuses, j'y étais, il y a plusieurs mois », a-t-il déclaré dans un discours prononcé à l'occasion du lancement de l'Office français de la biodiversité, à Chamonix. Il s'agit de la troisième déclaration du chef d'État français sur ces îles revendiquées par Madagascar, depuis sa visite dans l'océan Indien en octobre 2019. En janvier l'ambassadeur de France avait révélé que la partie française avait proposé une date pour la tenue de la seconde réunion du comité mixte sur les îles Eparses, sans suite pour l'instant. Après sa nomination à la tête de la diplomatie malgache, le nouveau ministre des affaires étrangères, Alain Jacob Tehindrazanarivelo, précédemment membre du comité mixte sur la cogestion des îles Eparses, avait déclaré qu'il allait suivre de près le dossier.

20/02 - Visite du ministre de l'Europe et des affaires étrangères français, Jean-Yves Le Drian, à Maurice, Madagascar et au Mozambique. « Ce déplacement devrait permettre d'évoquer les problématiques conjointes de notre voisinage dans l'océan Indien auprès de proches pays partenaires, notamment en matière de sécurité maritime, de développement économique et de lutte contre les dérèglements climatiques », indique le Quai d'Orsay. Dans le cadre de sa rencontre avec Andry Rajoelina, Jean-Yves Le Drian doit notamment parler de « la volonté de la France d'être un partenaire du premier plan de l'Initiative pour l'émergence de Madagascar », en tentant de reconquérir la première place qu'occupait la France dans cette relation bilatérale. La question des îles Éparses devrait être abordée à tous les niveaux par les autorités malgaches, à commencer par le chef de l'État après notamment la dernière déclaration du président français sur la création d'une réserve naturelle sur les îles Glorieuses.

21/02 - « Il va y avoir une deuxième réunion et le travail va se poursuivre », a déclaré Jean-Yves Le Drian au sujet des îles Eparses à l'issue de sa rencontre avec Andry Rajoelina. Il estime que le sujet a besoin d'« une discussion approfondie », rapporte RFI. La date de cette nouvelle réunion sera bientôt arrêtée. Pour L'Express, depuis le début des négociations, la France entretient un flou diplomatique sur ce dossier.

Deux conventions ont été signées à l'occasion de cette visite : l'une portant sur une subvention de 14,3 millions d'euros pour un appui au PSE (Plan sectoriel de l'éducation), l'autre sur un accord-cadre de partenariat sur l'éducation, pour une durée de trois ans. **La France a également annoncé sa contribution au « Plan émergence Madagascar »**, le programme du président de la République. Jean-Yves Le Drian a annoncé 240 millions d'euros sur quatre ans, moitié prêt moitié don, pour la mise en œuvre des projets prioritaires de ce plan, notamment ceux qui ont un impact sur les conditions de vie de la population (accès à l'eau, à l'électricité, à l'éducation...)

Pour Le Monde, il est possible d'imaginer que l'augmentation de l'aide française sera une contrepartie à une fin de non-recevoir de Paris sur le dossier des îles Eparses. Dans un communiqué le ministre des affaires étrangères réplique à cette hypothèse formulée par plusieurs médias : « *Afin de dissiper tout malentendu, le ministère des affaires étrangères tient à souligner que ce soutien n'entrave nullement et n'influe pas le processus de discussion en cours avec la France au sujet des îles malgaches de l'océan Indien. La visite du ministre français (...) a été, bien au contraire, l'opportunité de réaffirmer la position de Madagascar sur cette question.* »

21/02 - La France annonce qu'elle cesse les forages au large des îles Eparses revendiquées par Madagascar. Le gouvernement français a mis définitivement un terme aux forages pétroliers maritimes en France, avec le refus de prolonger un permis de recherches au large des îles Eparses, que la France souhaite classer réserve naturelle. Le gouvernement a « *refusé de prolonger le permis exclusif de recherches en mer de Juan de Nova Maritime Profond, situé au large des Îles Eparses* », ont indiqué Elisabeth Borne et Bruno Le Maire, ministres de la transition écologique et de l'économie. Cette décision intervient un an après l'abandon du permis d'exploration offshore « *Guyane Maritime*. » L'exécutif avait fait voter en 2017 une loi interdisant la délivrance de tout nouveau permis de recherche d'hydrocarbures en France. Le texte n'étant pas rétroactif, cette interdiction ne s'appliquait pas aux permis d'ores et déjà déposés et à l'étude par le gouvernement.

06/02 - Coopération militaire Inde-Madagascar. Le ministre de la défense, le général Richard Rakotonirina, a rencontré son homologue indien. Les échanges ont eu lieu durant la « *Defexpo20 India* », qui se déroule en Inde. Les négociations entreprises entre les deux parties devraient déboucher sur des accords de coopération entre les marines des deux pays.

10/02 - Andry Rajoelina participe au 33^e sommet de l'UA à Addis-Abeba. Une rencontre prometteuse, affirme-t-on, a eu lieu entre le chef de l'Etat et le premier ministre canadien, Justin Trudeau. Les discussions ont porté notamment sur l'appui que le Canada pourrait apporter au développement de énergies renouvelables, à la défense de l'environnement et à l'éducation. En marge de ce sommet, lors d'un « *dîner de haut niveau réservé aux chefs d'État et de gouvernement considérés comme des leaders dans le domaine de la lutte contre la malnutrition* » organisé par la BAD, Andry Rajoelina s'est vu attribuer le titre de « **champion pour le combat contre la malnutrition** » pour les actions entreprises dans le sud de Madagascar contre ce fléau, en matière notamment d'accès à l'eau potable et de fabrication de compléments alimentaires.

Au même moment, la presse annonçait que la famine menace de nouveau dans trois districts du Grand Sud (Tsihombe, Bekily et Ampanihy). La population fait appel à l'Etat. Des vents secs et violents et de fortes chaleurs ont asséché les cultures vivrières. L'eau potable fait défaut et le prix du bidon à la pompe flambe. Le « *raketa* » (cactus), consommé traditionnellement dans le Grand Sud en période de disette se fait rare.

19/02 - Le consulat de Madagascar à Saint Denis de La Réunion pourrait fermer ses portes. Le vice-consul et le personnel administratif ne sont plus payés, tout comme le loyer. La représentation officielle survit par la seule volonté des employés, écrit *France TV info*. Le vice-consul a officiellement été remercié en septembre 2019 mais n'a pas encore été remplacé. Le consulat de Madagascar, maillon essentiel pour les relations inter-îles, est à la dérive...

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Insécurité, dahalo, justice populaire

04/02 - La PFNOSCM² milite pour « une politique sécuritaire efficace respectant les droits de l'homme. » Malgré la volonté du pouvoir de combattre l'insécurité urbaine et rurale, traduite par les mesures prises pour rapprocher les forces de l'ordre des populations et l'achat de matériels militaires, le fléau hante les esprits. Les enfants et les adolescents sont particulièrement touchés. L'usage de la force au-delà des limites établies, aggravé par l'incapacité des institutions de faire face efficacement à la criminalité et à la violence, ne fait qu'accroître le sentiment d'insécurité. Des éléments des forces de l'ordre menacent les civils avec des armes de guerre. L'insubordination hiérarchique règne en leur sein, favorisée par le népotisme et la corruption. La justice est profanée et devient source de frustration et de contestation de l'ordre établi. Elle est victime de la corruption et sous le contrôle de forces occultes qui lui dictent ses verdicts. Pour la PFNOSCM, le problème de sécurité ne peut être résolu par la violence, même si celle-ci prend une forme légale. Il sera difficile d'éradiquer l'insécurité sans une approche intégrant la sécurité humaine : protection contre le chômage, la famine, les aléas climatiques, les abus d'autorité, la corruption, l'impunité et le népotisme. Cette vision de la politique

² Plate-forme nationale des organisations de la société civile de Madagascar

Communiqué complet : cf. blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/24/73/448497/125900660.pdf>

sécuritaire doit reposer sur un socle démocratique solide et une décentralisation effective. Les communautés locales doivent disposer de ressources suffisantes et d'un véritable pouvoir de décision.

27/02 - Pour faire face à l'insécurité dans la capitale, l'Organe mixte de conception (OMC) a décidé de collaborer avec les civils à travers la mise en place des comités de vigilance appelés « *Andrimasom-pokonolona* ». 3 000 volontaires armés d'armes blanches et de protections seront répartis dans tous les fokontany. Ils feront l'objet d'une enquête de moralité par la police nationale. La police de son côté va intensifier les patrouilles pour rassurer la population. Ces actions font partie de la politique de proximité décidée par le ministère de la sécurité publique.

13/02 - Trois dahalo sont tombés sous les balles de la gendarmerie à Bekily. Cinq dahalo lourdement armés avaient attaqué un village et procédé à l'enlèvement contre rançon de deux filles d'un éleveur de zébus avant de prendre la fuite dans la forêt et de se diriger vers leur camp de retranchement. Appuyés par la population, les gendarmes ont retrouvé la trace des fuyards à 20 kilomètres. Les jeunes filles ont pu recouvrer la liberté saines et sauvées.

17/02 - En visite à Amboasary Sud, le premier ministre Christian Ntsay dénonce le tribalisme, en référence à des menaces d'affrontement entre Bara et Antandroy au mois d'octobre. Les tensions ethniques sont apparues suite à une attaque suivie de vol de bovidés dans la commune de Marotsiraka. Un échange de tirs a causé 13 morts dont 11 assaillants. Les habitants, des Antandroy, ont refusé de livrer le corps de sept assaillants. Le conflit a pris une telle proportion qu'Andry Rajoelina a dû dépêcher sur place une délégation pour tenter de réconcilier les protagonistes. Une centaine d'éléments de la gendarmerie a été déployée pour prévenir des affrontements. Les associations régionales de natifs sont devenues de puissants lobbies qui entretiennent des rapports clientélistes avec la base sociale du terroir dont ils tirent en grande partie leur légitimité. Absent de tout texte régissant l'attribution des hauts emplois de l'Etat, l'équilibre régional constituerait pourtant une pratique bien réelle. L'accès à ces emplois fait l'objet de quotas négociés avec les associations de natifs, affirme *L'Express*. Certaines reprochent au chef de l'Etat de ne pas en avoir tenu compte lors du dernier remaniement ministériel qui aurait fait la part belle aux Merinas.

03/02 - Vindictes populaires à Bevonotra (district de Sambava). Deux hommes munis d'armes blanches ont attaqué un marchand ambulant. Ils l'ont grièvement blessé avant de lui dérober une somme d'argent. Les témoins se sont lancés à la poursuite des deux délinquants. L'un des hommes a été arrêté et remis au quartier mobile qui, à son tour, l'a conduit à la gendarmerie. Le fokonolona s'est lancé à la recherche du second malfauteur. Celui-ci s'est défendu et a blessé deux poursuivants qui, en retour, l'ont lynché à mort. La gendarmerie de Sambava a sensibilisé les villageois sur les règles à respecter lorsque de tels faits surviennent.

04/02 - Andoharanofotsy - Trois policiers frôlent la vindicte populaire. Trois éléments du commissariat central d'Antananarivo Atsimondrano allaient regagner le poste de police pour y assurer une permanence lorsqu'ils ont croisé un homme suspect. Voulant l'appréhender, ils se sont heurtés à une vive résistance de l'intéressé. La foule s'est attroupée aussitôt pour prendre son parti et menacer les policiers, accusés d'être sous l'emprise de l'alcool. Des gendarmes, arrivés sur les lieux, les ont mis à l'abri et leur ont épargné un lynchage.

18/02 - Plus de 500 personnes s'en sont prises au commissariat d'Ambilobe pour exiger que la police leur livre un homme soupçonné d'avoir tué une femme enceinte dont le corps a été retrouvé démembré et éventré. L'adjoint du commissaire a été la première cible, étant celui qui a diligenté l'enquête. Il a été ligoté et allait être jeté dans le fleuve Mahavavy à l'entrée de la ville. Il a été tiré de cette situation délicate grâce à la médiation de la gendarmerie locale. Un policier a été brièvement séquestré par les habitants puis libéré par les gendarmes. Quatre autres policiers se sont retrouvés piégés à l'intérieur du commissariat, incapables de sortir face à une foule furieuse. Le calme est revenu dans la nuit mais les habitants ont repris leurs manifestations dans la matinée, bloquant les routes et mettant le feu à des véhicules. Des forces de l'ordre des grandes villes voisines ont dû venir en renfort, mais c'est finalement une mission gouvernementale, dépêchée en urgence, qui a mis un terme à une situation très tendue. Une quarantaine de personnes, auteures de dégradations et de blocages de routes, ont été arrêtées puis libérées dans un but d'apaisement et après des discussions entre la population et les autorités. Les deux membres du gouvernement qui se sont rendus à Ambilobe pour régler la situation ont laissé publier une vidéo dans laquelle ils posent devant le présumé meurtrier, en cours de transfert par hélicoptère à la maison de force de Tsiafahy. Présenté comme un multirécidiviste, l'homme a été filmé à visage découvert, en violation du principe de présomption d'innocence, dénonce *L'Express*.

24/02 - Affaire Ambilobe - La CNIDH se félicite de l'attitude du secrétariat d'Etat à la gendarmerie, démontrant qu'il est possible de gérer des velléités de vindicte populaire autrement que par la simple répression.

Selon sa présidente, Mireille Rabenoro, « *des changements positifs se profilent. Plusieurs faits récents traduisent, selon elle, la volonté des forces de sécurité d'agir efficacement dans le respect des droits humains.* »

19/02 - Roland Ravelontsalama vice-président du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED) : « *La population a besoin de connaître la loi pour éviter les vindictes populaires.* » Et de poursuivre : « *la confiance entre la population et la justice est rompue à cause de la corruption qui gangrène le monde judiciaire. Il faut trouver les moyens de rétablir cette confiance et c'est la raison d'être du HCDDDED.* » L'organe disposerait cependant de moyens budgétaires limités. Des contacts restent à développer avec les partenaires internationaux impliqués dans la défense des droits humains, indique Roland Ravelontsalama. Il est prévu que le Haut-commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme apporte son concours pour des campagnes de sensibilisation de la population sur le respect de l'Etat de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

► Justice

03/02 - La prison de Morondava bénéficie d'un financement de la part du pape François pour son extension. Cette prison qui ne devrait accueillir que 200 détenus en retient plus de 700. La cérémonie de pose de la première pierre a été présidée par l'évêque de Morondava.

05/02 - L'e-learning pour former les justiciables et les magistrats. Accessible au public, aux magistrats et greffiers, une plateforme e-learning va permettre dans six mois de disposer d'informations et de formations en ligne, annoncent les responsables de l'ENMG de retour d'une mission en France, à l'Ecole nationale la magistrature de Bordeaux. L'AFD apporte son appui au projet.

09/02 - Pour survivre, les avocats malgaches n'ont d'autres choix que de s'associer avec des magistrats, d'après l'extrait de l'interview du bâtonnier du barreau de Madagascar, Chantal Razafinarivo, parue dans le journal *Trait d'union* de décembre 2019 : « *En parlant de corruption, ces quelques mots de jeunes avocats résument la situation : j'exerce depuis quelques années, j'ai une famille à nourrir et vous savez très bien que je ne peux pas exercer d'autres métiers. En tant qu'avocat je dois accepter de travailler avec des magistrats pour m'en sortir. Pour moi, c'est une question de survie. De votre temps la corruption n'existait pas, vous avez pu montrer vos compétences techniques en gagnant des procès et vos clients vous ont gardé, d'autres sont venus après, mais actuellement nous n'avons plus d'autre choix que de nous associer avec les magistrats.* »

08/02 - La présidente de l'Assemblée nationale demande à la HCC de déclarer « démissionnaires d'office » les deux députés en détention préventive, Hasimpirenena Rasolomampionona et Ludovic Adrien Raveloson, en application du règlement intérieur de la Chambre basse. Celui-ci prévoit que « *lorsqu'un membre de l'Assemblée manque au cours de son mandat à la totalité des séances de l'une des deux sessions ordinaires, sans excuse valable admise par l'Assemblée nationale, il est déclaré démissionnaire d'office par cette dernière. Sont considérées comme excuses valables : la maladie attestée par un certificat médical délivré par un médecin exerçant dans un hôpital public ; une mission officielle ; les événements familiaux* ». La détention préventive ne figurant pas parmi les « *excuses valables* », on ignore dans quel sens va statuer la HCC.

Ludovic Adrien Raveloson (alias Leva) a bénéficié d'une liberté provisoire, aussitôt remise en cause. Un mandat d'arrêt a été lancé à son encontre et il est activement recherché par les forces de l'ordre. Une enquête a été ouverte. Le procureur général près la cour d'appel de Toliara et le substitut général ont été suspendus.

« *Il s'agit d'une toute autre affaire que celles pour lesquelles il a déjà bénéficié de deux mises en liberté provisoire* », confie une source judiciaire à *L'Express*. L'élu serait mis en cause dans sept dossiers. Outre deux affaires pour lesquelles il avait bénéficié de libérations provisoires, il y aurait, entre autres, une plainte pour violence et voies de faits, ainsi que deux plaintes déposées par deux ONG concernant l'exploitation illicite de ressources naturelles. Le député a été condamné à cinq ans de prison ferme l'année dernière, reconnu coupable d'abus de fonction, d'exploitation illicite et de transport illicite de produits forestiers dans une aire protégée du Menabe. En trois ans, il a fait raser 85 000 ha de forêt primaire au profit de cultures destinées à des multinationales de l'agro-alimentaire. Personnalité influente dans le Menabe, Ludovic Raveloson a pu se faire élire député bien qu'il ait été en détention. Il jouit d'une large surface financière. Des personnalités originaires de cette région ont milité pour sa libération, des députés ont aussi rallié sa cause. Ces derniers sont parvenus à faire voter une résolution réclamant sa libération. Au motif du principe de séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice, l'exécutif a refusé d'accéder à la requête de la Chambre basse. La récente décision de mise en liberté provisoire a, visiblement, amené le pouvoir à réagir. Selon la porte-parole du gouvernement, la règle de subordination du parquet au ministère de la justice n'aurait pas été respectée. Il y aurait également suspicion de corruption dans la décision rendue. Le Bianco a été saisi. Une équipe du conseil de discipline du ministère de la justice s'est rendue à Toliara pour mener une enquête afin de déterminer la responsabilité des deux magistrats suspendus.

11/02 - La HCC entérine la démission d'office des deux députés incarcérés. Le candidat suivant présent sur la liste est appelé à remplacer chacun d'eux. Pour le cas du député de Mahabo, Ludovic Raveloson, ce n'est autre que sa femme qui se trouve dans cette position et va donc occuper le siège laissé vacant par son conjoint. L'intéressé est encore recherché par les forces de l'ordre. Dans son constat de vacance du siège, la HCC précise que « *les infractions commises avant l'élection du député ne peuvent en aucun cas bénéficier de l'inviolabilité* ». Et de souligner que la protection accordée aux parlementaires ne peut pas être interprétée comme un privilège d'impunité. Par conséquent, « *l'inviolabilité ne couvre pas des infractions pénales et n'annule pas des sanctions pénales antérieures à l'élection d'un député.* » En dépit des pressions exercées par les parlementaires, la procédure légale a donc été finalement respectée.

12/02 - Appelée à siéger à la place de son conjoint, Ludovic Raveloson, la nouvelle députée Yvonne Razafindrazalia a été interrogée puis placée en garde à vue. Son arrestation a eu lieu au moment du lancement de l'avis de recherche contre son conjoint, émis par la justice pour sept affaires le concernant. Selon l'avocat de la nouvelle députée, son placement en garde à vue est illégal puisque l'intéressée est désormais protégée par l'immunité parlementaire. Un point de vue que ne partage pas la gendarmerie pour qui l'affaire a éclaté avant sa nomination. Des élus seraient intervenus auprès de la justice pour exiger sa libération.

13/02 - Yvonne Razafindrazalia, a été déférée au Pôle anti-corruption (PAC). Elle serait compromise dans la fuite de son conjoint. L'élue, ainsi que son fils, a bénéficié d'une liberté provisoire.

La présidente de la Chambre basse, Christine Razanamahaso, regrette de ne pas avoir été informée de la décision de poursuite à l'encontre de la députée. « *La moindre des choses est de nous informer de ce qui arrive à un membre de notre institution* », a-t-elle indiqué. Un élu, magistrat de profession, s'est lui aussi montré très critique vis à vis de cette décision de poursuite. Le secrétaire d'État en charge de la gendarmerie, le général Richard Ravalomanana, a déclaré que les gendarmes qui mènent l'enquête n'ont pas besoin d'une autorisation de l'Assemblée, la mise en cause de la parlementaire se déroulant hors session.

13/02 - Libération de Ludovic Adrien Raveloson : la société civile exige une interdiction de sortie du territoire (IST). « *La loi s'applique à tout le monde, y compris aux politiques* », lance-t-elle, regrettant que les magistrats aient des difficultés à « *l'appliquer aux personnes de pouvoir* », alors que « *la corruption gangrène la justice* ». Et de conclure : « *L'impunité et la protection politique des criminels de tous bords doivent cesser à tous les niveaux.* » « *Le cas de Mr Leva est emblématique. Cela représente à lui tout seul un système défaillant et d'impunité* », s'élève Tsialoninarivo Rahajary, directeur du Saf-Fjkm, la plus grosse ONG malgache de développement, d'obédience protestante. « *Le Parlement a essayé de monter une commission spéciale pour le faire libérer, lui, le criminel ! Le système judiciaire a fait sortir un criminel en liberté provisoire ! Ce corporatisme de l'Assemblée nationale, cette tergiversation de la justice, ça montre le dérèglement et les dysfonctionnements du système de gouvernance à Madagascar. Et cette affaire du député Leva, ce n'est qu'un cas parmi tant d'autres.* » Ndranto Razakamanarina, président de l'AVG, s'interroge pour sa part sur les commanditaires de cette libération. « *A qui profite toutes ces impunités et ces crimes environnementaux dans le pays ? Qui protège ces criminels ? Depuis 2009, on assiste à la grande braderie des ressources naturelles de ce pays sans qu'il n'y ait vraiment d'opérations pour contrecarrer cela. Puisque le président de la République affiche sa volonté de reverdir le pays avec un reboisement à grande échelle, pourquoi ne pas également sanctionner ces criminels environnementaux ? Ça aussi, ce serait un geste fort aux yeux du monde !* »

26/02 - Ludovic Adrien Raveloson reste introuvable malgré le mandat d'arrêt lancé à son encontre. Des rumeurs circulent selon lesquelles il ne serait plus au pays.

19/02 - Affaire Ludovic Adrien Raveloson : le sursis à exécution de la suspension du substitut général de Toliara rejeté par le Conseil d'Etat. Une suspension décidée suite à la liberté provisoire accordée à l'ex-député Ludovic Adrien Raveloson dit Leva. Il est reproché à Pauleska Adjilani Ritah Andriamanantenasa de ne pas s'être opposée à la liberté provisoire accordée par le siège. Le procureur général près la Cour d'appel de Toliara, Jean Norbert, est également suspendu pour n'avoir pas fait preuve de vigilance et de diligence par rapport à sa subordonnée qui n'a pas consulté sa hiérarchie.

22/02 - Il n'y aura plus de réquisition de mise en liberté provisoire sans motif clair et écrit, déclare le ministre de la justice, Johnny Richard Andriamahefarivo, à l'occasion d'une rencontre avec les procureurs, les membres du gouvernement et les responsables de la sécurité. Selon ses dires, une réforme se met en place pour « *regagner la confiance de la population envers la justice. Cela ne peut se faire, sans combattre la corruption et le népotisme* » dans les tribunaux et les centres de détention, a-t-il affirmé. La justice est en déclin et une coordination s'impose, car les responsables semblent se renvoyer la balle. « *Une personne condamnée pour crime bénéficie d'une liberté et une personne frappée d'IST peut encore sortir du territoire.*

Comment voulez-vous que le peuple puisse avoir confiance en la Justice ? », a encore lancé le ministre face aux agents pénitentiaires. Une nouvelle coordination devra donc être mise en place avec la gendarmerie et la police. De son côté, la gendarmerie s'est fixée pour objectif de renverser la tendance : « *La peur doit changer de camp, car les dahalo font la loi* », a affirmé le secrétaire d'Etat, le général Richard Ravalomanana, qui ne s'étonne pas que le peuple se méfie de la justice et des forces de l'ordre.

18/02 - Un défenseur des droits humains, Thomas Razafindremaka serait victime de représailles. Militant des droits de l'homme, défenseur des petits paysans victimes des abus d'autorité de certains responsables administratifs et des forces de l'ordre de la région d'Ihorombe, il a été arrêté à Ihosy par la gendarmerie. La charge retenue à son encontre serait « *extorsion de fonds et escroquerie* », des actes remontant à 2018. La plaignante serait une connaissance du procureur. Trois témoins à charge se seraient manifestés dans le cadre de cette affaire. Thomas Razafindremaka aurait dénoncé des malversations commises au tribunal d'Ihosy, provoquant la venue sur place au mois de janvier des services du ministère de la justice pour effectuer une enquête. Pour la plateforme des organisations de la société civile (PFNOSCM), l'intéressé serait victime d'un règlement de compte. Thomas Razafindremaka est en effet très au fait des actes de corruption et de banditisme qui sévissent dans la région, avec la complicité de certains hauts responsables et des forces de l'ordre. Le Haut-commissariat aux droits de l'homme va mettre en place un pool d'avocats pour le défendre. La CNIDH annonce se saisir du dossier. L'association GTZ qu'il préside est membre de la Plateforme régionale de la société civile de l'Ihorombe, un démembrement de la PNFOSCM. Après son audition, Thomas Razafindremaka a été incarcéré.

24/02 - Le mouvement Rohy et la PNFOSCM en faveur du dessaisissement du tribunal d'Ihosy dans l'affaire Thomas Razafindremaka. Les deux organisations ont adressé un courrier en ce sens au premier président de la Cour suprême. « *Nous réitérons que la société civile est respectueuse de l'Etat de droit et s'en remet à la justice. Cependant, nous espérons que toutes poursuites et instructions contre lui seront traitées dans le respect des normes, dont l'impartialité, auxquelles tout justiciable a droit* », peut-on lire dans le communiqué de la société civile.

25/02 - L'association Front Line Defenders se dit très préoccupée par la détention et les accusations portées contre Thomas Razafindremaka, qui, selon elle, semblent directement liées à son travail pacifique et légitime pour la défense des droits humains. Elle exhorte les autorités à le libérer immédiatement et sans condition et à abandonner toutes les charges retenues contre lui, à veiller à ce que son traitement en détention soit conforme aux conditions requises par les conventions internationales. L'association demande aux autorités de garantir en toutes circonstances que tous les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités de défense des droits humains sans crainte de représailles et sans aucune restriction, y compris le harcèlement judiciaire. La première audience de Thomas Razafindremaka est prévue le 17 mars au tribunal d'Ihosy.

28/02 - Affaire Thomas Razafindremaka : dessaisissement du tribunal d'Ihosy. La société civile, réunie autour du Collectif Rohy de la PNFOSCM, a obtenu gain de cause. Une demande de liberté provisoire a été accordée, ainsi que le transfert du dossier au tribunal d'Antananarivo. La PNFOSCM et Rohy estiment que l'arrestation de Thomas Razafindremaka est une tentative visant à réduire au silence tout autre activiste voulant s'aventurer dans la défense des droits humains et environnementaux. « *Ils ne seraient d'ailleurs plus que quelques-uns dans la région* », déplore la société civile dans son communiqué.

21/02 - Tenue de l'audience inaugurale de la HCJ. Depuis juin 2018 la juridiction a reçu 25 dossiers concernant de hautes personnalités, dont 13 ont été transmis à l'Assemblée nationale. Les 12 autres sont soit irrecevables, soit classés sans suite, soit transmis au Pôle anti-corruption (PAC) ou au tribunal de première instance. Les noms des personnalités mises en cause restent confidentiels en vertu de la présomption d'innocence. Les personnes autorisées par la loi à saisir la HCJ sont pour le cas du président de la République, toute personne morale ou groupes de personnes physiques membres d'une association légalement constituée. La requête est adressée au président de l'Assemblée nationale. En ce qui concerne les autres personnalités, est autorisée à saisir la HCJ toute personne physique ou morale. La requête est adressée au procureur général près la Cour suprême.

Pour *L'Express*, les yeux sont désormais braqués sur l'Assemblée nationale qui doit statuer sur les 13 dossiers transmis et décider de l'éventuelle mise en accusation des prévenus. Une commission spéciale sera mise en place dès la session parlementaire de mai. Les députés seront-ils capables de faire preuve d'impartialité et de statuer dans des délais raisonnables ? La procédure ne prévoit pas de date buttoir.

26/02 - Ministère de la justice : un bureau de doléances mis en place. Le site Web du ministère est désormais ouvert à tous les citoyens souhaitant émettre un avis ou déposer une doléance à propos d'une affaire.

► Gouvernance

01/02 - Lutte contre la corruption : les pôles anti-corruption (PAC) tardent à voir le jour. Le Pac d'Antananarivo est fonctionnel depuis près de deux ans mais ceux des autres provinces sont encore en projet. Selon le Bianco la phase de recrutement des magistrats a pris du retard. De nombreux candidats ont été sélectionnés mais peu d'entre eux auraient réussi à franchir les étapes suivantes, dont l'entretien et l'enquête de moralité. De nouveaux appels à candidature ont dû être lancés. Au-delà de 4 sessions, le comité de sélection doit dresser un procès-verbal de carence. Le Pac de Mahajanga devrait être le premier à être créé, suivi de celui de Fianarantsoa.

15/02 – Bilan 2019 du Bianco - La branche territoriale du Bianco d'Antananarivo a révélé qu'en 2019 361 personnes ont été arrêtées à la suite des doléances reçues. 72 d'entre elles ont été placées sous mandat de dépôt. Grâce aux nombreuses mesures mises en place pour lutter contre la corruption, mais surtout la plateforme de dénonciation en ligne « *I-Toroka* », le nombre des doléances reçues a presque quadruplé en un an. L'implantation d'une antenne régionale à Morondava aurait également permis d'accroître fortement le nombre de dénonciations. Dans le top 10 des secteurs les plus touchés figurent les services des domaines et topographiques. La justice occupe la 2e position suivie des communes et régions, de la gendarmerie, de l'éducation et de la santé. Le secteur privé est également concerné. La dimension anti-corruption a été introduite en 2019 dans les programmes scolaires. 23 nouveaux Réseaux d'honnêteté et d'intégrité - RHI - (mouvement de jeunes qui partagent les valeurs d'anti-corruption) ont été créés ou redynamisés, avec 1 100 nouveaux adhérents. Plus de 4 200 agents publics et 60 associations ont été mobilisés et sensibilisés à cette lutte. Trois pools régionaux de donneurs d'alerte ont été créés. Un concours « *Meilleure qualité de service* » a été lancé dans plusieurs régions afin que la lutte contre la corruption ait un impact sur l'offre de service. Quatre concours administratifs ont été sécurisés. Des cellules anti-corruption, ambassadeurs de la prévention, sont en cours de création au sein des ministères et institutions. La société civile bénéficiera d'actions de sensibilisation, de formation et de coaching. Les prochains mois verront la mise en place d'une antenne régionale à Antsirabe. Si le budget le permet, d'autres antennes régionales pourraient être installées dans la Sava, l'Analanjirifo, à Fianarantsoa et à Toliara. La société civile soutient également l'octroi d'un budget complémentaire pour lutter contre la corruption. « *Nous espérons que la loi de finances rectificatives 2020 palliera ce manque* », a fait savoir Faraniaina Ramarosaona du mouvement Rohy.

En 2019, trois anciens membres de gouvernement et 81 parlementaires ont fait l'objet d'arrestation, indique le Bianco. À part un parlementaire mis en détention provisoire, tous les autres ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire. L'identité des membres de gouvernement mis en cause n'a pas été révélée dans le rapport d'activité. Toutefois, à la lumière des articles parus dans la presse, il s'agirait d'anciens ministres des régimes précédents, dont l'ancienne ministre de la justice, Elise Rasolo. L'adoption en 2018 par l'Assemblée nationale des lois régissant les élections avait fait scandale. Le Bianco a bouclé le traitement de cette affaire en mai 2019, ce qui explique en partie le nombre élevé de parlementaires et de ministres poursuivis. Quelques jours avant l'adoption de ces textes, les députés avaient reçu la « *visite* » de plusieurs membres du gouvernement dans un hôtel de la capitale afin de négocier leurs suffrages.

08/02 - Ernest Lainkana Zafivanona, directeur général de la douane, annonce que les opérations d'assainissement vont s'intensifier au port de Toamasina. Des tentatives de vols, de corruption, de fraudes et d'infractions, commises par des agents de la douane et des transitaires, ont déjà été déjouées, des réseaux ont été démantelés, des arrestations opérées. Les agréments de trois transitaires ont été retirés. Les agents de la chaîne logistique du Grand port ont fait perdre 270 millions Ar à l'État en 2019. Le Plan stratégique 2020-2023 de la douane mentionne un objectif spécifique d'amélioration de la capacité de la direction générale à réprimer les fraudes organisées et les contrebandes.

12/02 - Toamasina - L'extension du port sous surveillance du Bianco. « *Les Japonais peuvent se retirer du projet si des cas de corruption sont avérés* », met en garde son président, Donat Andrianirina. L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) ne minimise pas les risques de corruption et de favoritisme autour de l'attribution des marchés dans le cadre de ce projet qui est actuellement le plus important du gouvernement japonais à Madagascar. Cette préoccupation a conduit la JICA à organiser un atelier de quatre jours consacrés à la bonne gouvernance, en collaboration avec l'Autorité de régulation des marchés publics, le Bianco et le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI).

04/02 - L'ancien trésorier municipal de la mairie d'Antananarivo placé sous mandat de dépôt par la Chaîne pénale anti-corruption pour avoir détourné une somme de plus de 3 milliards Ar. Le déferrement fait suite à un audit des comptes de la commune effectué par la direction du trésor à l'occasion de la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale. *La Vérité* écrit qu'il est difficile de penser qu'aucun membre de la municipalité sortante n'ait été alerté par des agissements d'une telle ampleur, raison pour laquelle les investigations devraient pouvoir être étendues en direction des responsables hiérarchiques

08/02 - Ny Rado Rafalimanana, important opérateur économique, ancien candidat à la présidentielle en 2018³, convoqué par le service de surveillance du territoire. Se déclarant ambassadeur d'une entité au sein des Nations unies, le WFDP, Ny Rado avait prévu de se rendre à Ambatondrazaka pour remettre des dons à la population locale ainsi qu'aux victimes des inondations. Il a été accusé d'avoir forcé un barrage que les forces de l'ordre avaient installé sur la RN44. Refus d'obtempérer, destruction de biens publics et agression de gendarmes. Ce sont, entre autres, les accusations portées à son encontre. D'après une note émanant du procureur général près la Cour d'appel d'Antananarivo, l'intéressé est frappé d'une Interdiction de sortie de territoire (IST) pour abus de confiance, escroquerie faux et usage de faux.

Après réception de la notification, Ny Rado Rafalimanana s'est rendu au ministère des affaires étrangères. « *J'ai saisi par lettre le ministère. J'y ai rappelé que je suis ambassadeur de l'Intergovernmental collaborative action fund for excellence (Icafe) à Madagascar, organisation affiliée aux Nations unies. A ce titre, je suis titulaire d'un laissez-passer diplomatique.* », a-t-il indiqué. Affirmation démentie par le coordonnateur résident du Système des Nations unies : « *Aucune agence du Système des Nations unies à Madagascar n'a travaillé ni avec cette organisation ni avec son fondateur* » a répondu ce dernier à la demande d'information adressée par le ministre des affaires étrangères. Ny Rado Rafalimanana pourrait donc de ce fait être poursuivi pour usurpation de titre, faux et usage de faux. Seul un passeport diplomatique est reconnu, il n'existe pas de « *laissez-passer diplomatique* ». L'opérateur a convoqué la presse pour démentir les explications du Coordonnateur résident du Système des Nations unies.

19/02 - Affaire Ny Rado Rafalimanana - Liberté provisoire sous contrôle judiciaire. Sa première comparution portait sur le non-paiement de factures d'un montant de 8 millions Ar lors de la campagne de la présidentielle, le plaignant étant le propriétaire d'une imprimerie. Ny Rado Rafalimanana aurait déposé des pièces justifiant qu'il a déjà réglé ces factures. En attendant l'audition du plaignant, le prévenu recouvre la liberté mais sous contrôle judiciaire, en raison probablement des nombreux autres dossiers dont il aura à répondre. Le président de l'association « *Ny fanahy no maha olona* » fait en effet l'objet de nombreux autres dossiers judiciaires, notamment une plainte pour usurpation de titre.

26/02 - Ny Rado Rafalimanana prêt à braver l'interdiction de sortie du territoire, selon son avocat, Me Christian Raelina, qui affirme que la notification de la mesure ne lui a pas été communiquée. « *Si on tente d'empêcher mon client à voyager à l'extérieur, nous ne resterons pas les bras croisés. Nous avons des contacts nécessaires auprès de l'organisation des Nations unies pour faire valoir les droits de mon client* », a-t-il avancé. L'avocat continue d'affirmer que Ny Rado Rafalimanana est « *ambassadeur* » de l'ONG WFDP, affiliées aux Nations unies, qui opère dans plusieurs pays d'Afrique. Il a été nommé à cette fonction pour la région océan Indien en 2018, pour une période de cinq ans.

Dans une interview à Midi, Ny Rado Rafalimanana se défend d'être « un concurrent du régime. » En tant que PDG du groupe qui porte son nom, il revendique sa qualité d'opérateur économique d'envergure internationale tenant à jouer un rôle important dans le développement économique du pays. « *Les actions que mène mon groupe sont conformes aux objectifs du Plan Emergence Madagascar. Je me concentre maintenant sur l'aspect économique* », affirme l'homme d'affaires. Ny Rado Group est une holding dont le siège se trouve à Dubaï et dont les activités sont présentes à Madagascar et sur plusieurs continents. Selon lui, la mesure d'interdiction de sortie du territoire qui le frappe « *est due à des incompréhensions.* »

12/02 - Raoul Arizaka Rabekoto, président de la Fédération malgache du football et ancien DG de la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnaps) de 2002 à 2019, frappé d'une interdiction de sortie du territoire. La décision ferait suite à une enquête menée au sein de la Cnaps à l'époque où Raoul Arizaka se trouvait à sa tête. Des plaintes auraient en outre été déposées contre lui auprès du tribunal. Il serait mis en cause pour surfacturation, détournement de deniers publics, favoritisme, faux et usage de faux, corruption, enrichissement illicite, abus de fonction et blanchiment. Les détournements pourraient atteindre 20 milliards Ar. Le conseil d'Etat a rejeté le recours qu'il avait déposé. Le dossier de Raoul Arizaka Rabekoto est entre les mains du Bianco.

26/02 - Interdit de sortie du territoire, l'ancien DG de la CNaPS et actuel président de la FFF aurait tenté de prendre un vol Nosy Be-Milan. Selon certaines sources, il aurait été refoulé par la police de l'air et des frontières. Raoul Arizaka Rabekoto serait néanmoins parvenu à quitter le territoire. **Il aurait rejoint la Suisse via La Réunion et Nairobi et Paris.** Un parcours tortueux qui laisse penser que le personnage a voulu brouiller les pistes, de crainte sans doute d'être intercepté à un moment ou à un autre. Raoul Rabekoto Arizaka,

³ De 2008 à 2012, Ny Rado Rafalimanana a été consul honoraire de Madagascar aux Emirats Arabes Unies. PDG de Ny Rado Group International, il travaille étroitement avec des entreprises étrangères dans le Golfe, en Asie et en Afrique. C'est à travers l'ONG Ny Fanahy no Maha Olona qu'il effectue des actions caritatives. A la présidentielle de 2018 il avait recueilli 1,16 % des suffrages.

magistrat de la Cour des comptes, serait entré en contact avec une personnalité de la FIFA présente à Zurich pour obtenir sa protection.

27/02 - Un avis de recherche à l'encontre de Raoul Arizaka Rabekoto a été lancé par le Bianco. Des rumeurs sur sa fuite en Suisse ont circulé mais des informations faisant état de sa présence à Madagascar sont également diffusées. Sa famille dit ignorer l'endroit où il se trouve. L'avis de recherche n'a pas été assorti de prime, en dépit des sommes faramineuses qui auraient été détournées, s'étonne *Midi*. Les observateurs soupçonnent une corruption et des pots-de-vin derrière sa fuite. Raoul Arizaka Rabekoto serait en train de solliciter un soutien international, notamment des dirigeants de la Fifa à qui il a envoyé une lettre qualifiant son interdiction de sortie du territoire d'« arbitraire ». Il se dit victime d'un règlement de compte politique pour avoir battu le candidat du pouvoir lors de son élection à la présidence de la FMF.

29/02 - L'ancien DG de la Cnaps, Raoul Arizaka Rabekoto, aurait bénéficié d'une aide pour quitter le pays en dépit de l'interdiction de sortie du territoire. Une arrestation aurait été opérée et l'intéressé serait passé aux aveux. Des complices seraient recherchés.

06/02 - Assainissement de la capitale - Vers le recensement des marchands des rues. « *Notre objectif est d'installer les marchands informels dans des marchés réguliers. Nous procédons actuellement à leur recensement avant de les emménager dans des marchés. Le recensement comporte des questions sur leur identité, adresses, types de produits ou articles qu'ils vendent. Nous constatons que la capitale grouille de marchands venant d'autres localités loin d'Antananarivo* », explique le directeur des marchés de la commune. L'installation des marchands des rues et des marchands ambulants dans des marchés formels est l'un des grands défis de la ville. Le responsable avertit, « *Après la sensibilisation de ces marchands irréguliers, la commune entrera dans la phase de chasse sévère aux récalcitrants.* »

L'assainissement remis en question. *L'Express* écrit qu'avant même la prise de fonction du nouveau maire, la police nationale avait pris l'initiative de dégager les marchands illicites qui paralysent toute circulation. On croyait qu'il s'agissait d'un programme concerté avec la nouvelle administration de la cité, il n'en est rien. La politique a très vite repris le dessus. La municipalité n'a pas résisté aux plaintes des marchands qui arguent que les autorités communales doivent leur trouver de nouveaux lieux d'implantation. La ville a visiblement choisi le camp des 10 000 marchands à celui des deux millions d'habitants de la capitale. Résultat : les trottoirs sont de nouveau envahis, inaccessibles aux piétons, les rares espaces verts colonisés par les vendeurs. Une marche arrière qui provoque l'indignation des habitants. L'anarchie et le désordre ont de beaux jours devant eux. C'est dommage que la commune n'ait pas daigné suivre cette dynamique d'assainissement. Sa tâche a été pourtant facilitée par les forces de l'ordre. Ce qui n'a pas été le cas pour l'équipe municipale sortante, abandonnée par le pouvoir central dans ses efforts, conclut le titre.

15/02 - Pauvreté et insécurité - Le premier ministre charge les fonctionnaires des régions Androy et Anosy. Christian Ntsay a déclaré que l'incompétence des autorités locales est source de laisser-aller et de mauvaise gestion. Une situation qui serait à l'origine de la pauvreté grandissante du pays. « *À partir de maintenant, les autorités locales, élues ou nommées, doivent trouver des solutions aux problèmes qui se présentent dans leurs localités et non attendre l'administration centrale* », a-t-il déclaré. « *C'est pour cela justement qu'on va améliorer le système de décentralisation dans le pays* », a-t-il poursuivi. Dans les régions Androy et Anosy, des fonctionnaires seraient de connivence avec les malfaiteurs d'où la recrudescence de l'insécurité. « *La restauration de la paix et la mise en place de la sécurité sont l'affaire de tous et non seulement des forces de l'ordre* », a-t-il lancé. Le premier ministre a toutefois annoncé l'installation prochaine d'une « *base militaire* » dans ces régions.

21/02 - Santé publique malgache : Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM) dénonce une corruption généralisée et qui s'aggrave. Les résultats d'une enquête impliquant 3 302 individus répartis dans les six chefs-lieux de province démontrent « *que bien que 84 % des personnes interrogées reconnaissent l'existence de corruption et ses effets dévastateurs dans le domaine de la santé, rares sont ceux qui osent porter plainte par peur de représailles et par crainte de ne pas être pris en charge par les médecins dans le futur* ». 65 % des personnes enquêtées se positionnent en victimes de la corruption et non en corrupteurs. L'enquête fait apparaître « *les insatisfactions des usagers par rapport au système de santé malgache* ». Une situation qui nuit grandement à l'image des structures existantes. « *L'absentéisme du personnel au poste durant les horaires réglementaires* » est fréquemment dénoncé, ainsi que le manque de transparence dans la nature des soins fournis. Nombre d'actes qui devraient être gratuits au niveau des CSB donnent lieu à rémunération, notamment les actes relatifs à la promotion de la santé reproductive et sexuelle des femmes. Des médicaments sont surfacturés. Pour rappel, l'Etat consacre 6,5 % de la totalité du budget au secteur social. Un taux beaucoup trop faible d'après TI-IM. Le sous-financement de la santé est un problème récurrent.

26/02 - L'Ordre national des médecins réagit au constat dressé par Transparency International et aux attaques dont les personnels de santé sont l'objet sur les réseaux sociaux. « *Quatre médecins ont reçu*

des avertissements pour faute professionnelle en ce début d'année, une dizaine d'affaires judiciaires sont en cours dans tout Madagascar. Ces affaires concernent en général des médecins auteurs présumés de faute professionnelle ou d'actes administratifs préjudiciables. Mais certains d'entre eux sont tout simplement victimes de calomnie », explique son président, le Dr Eric Andrianasolo. Le syndicat des médecins a annoncé par ailleurs qu'il tiendra une assemblée générale dont l'ordre du jour comprendra l'amélioration du système de santé et l'humanisation des soins. L'incompétence et le manque de sérieux des personnels de santé font l'objet de très nombreux témoignages. La formation reçue par les paramédicaux est également mise en cause. Des cas d'exercice illégal de la médecine sont en outre signalés. L'Ordre annonce qu'il va procéder à un contrôle rigoureux des diplômes des personnels de santé et des médecins.

22/02 - Gaspillage des deniers publics : l'Assemblée nationale rappelée à l'ordre par la HCC. La Haute cour a émis des réserves par rapport à l'arrêté portant modification de certaines dispositions fixant la structure et les missions des services de l'Assemblée nationale. « Si l'Assemblée est souveraine pour son organisation interne, il n'en demeure pas moins qu'elle est soumise aux principes de 'bonne gouvernance' dans la conduite des affaires publiques posées par le Préambule de la Constitution et de 'promotion', instauration, renforcement et consolidation de la bonne gouvernance prévus par la Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance », rappelle le juge constitutionnel.

29/02 - Une importante saisie a été effectuée au complexe hôtelier A&C de la femme d'affaires Claudine Razaimamonjy, propriétaire de cet enseigne, qui se trouve actuellement en prison pour des détournements de biens publics. De lourds arriérés fiscaux qui s'élèvent à 59 milliards Ar. en sont en cause. A cette somme s'ajoute une amende de 20 milliards, soit une somme totale de 79 milliards Ar. Des enquêtes menées conjointement par le Bianco et le Samifin dans le cadre des affaires de cette ancienne conseillère occulte de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina, seraient à l'origine de cette opération.

► Politique migratoire, traite

05/02 - Migration de travail : Bientôt régie par le code du travail malgache. « Beaucoup de dispositions du code du travail malgache ne répondent plus à la réalité actuelle », constate Rémi Boutoudi, secrétaire général de la Convention chrétienne des syndicats malgaches. Avec l'appui du bureau de l'OIT, les acteurs entendent de manière prioritaire aligner les textes nationaux sur les conventions internationales, notamment en ce qui concerne la protection des travailleurs migrants et des travailleurs domestiques. Les agences de recrutement et de placement œuvrant dans la migration de travail, actuellement régies par aucune loi, verraient leur fonctionnement encadré. Un atelier de validation technique des propositions d'alignement des textes internes sur les conventions de l'OIT vient à cet effet de se tenir.

17/02 - Trafic de main d'œuvre - Trois individus, dont un Mauricien, ont été placés en détention préventive à Antanimora. 200 personnes à la recherche d'un emploi à l'étranger auraient été victimes de leurs agissements. Trois complices ont été arrêtés.

► Droits de l'enfant

03/02 - Exploitation sexuelle des enfants : 15 journalistes sensibilisés par l'ONG Ecpat (End Children Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purpose). L'objectif de cette formation était d'impliquer les médias et les journalistes dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et les violences basées sur le genre. Ont été notamment discutés pendant ce séminaire les impacts de la religion, de la culture ainsi que des us et coutumes du pays sur ces pratiques. Ecpat France procède à la formation des professionnels des médias sur ces thématiques depuis plusieurs années. L'organisation a déjà formé 153 journalistes malgaches de 2018 à 2019

L'ONG Ecpat France-Madagascar prend en charge actuellement 92 victimes d'exploitation sexuelle des enfants, un projet financé par « UN Trust Fund ». En 2018, 303 victimes ont été prises en charge dans tout le pays, selon l'Unicef. 30 % d'entre elles provenaient de la région Diana. Trois sur quatre étaient des filles. Le viol et le mariage forcé font partie des cas les plus fréquents.

22/02 - Les enfants et les jeunes victimes de la violence en ligne. Selon une étude effectuée par l'ONG Youth First en juin 2019, 84 % des jeunes dans plusieurs écoles des régions Analamanga et Atsinanana en sont victimes. Ces violences en ligne prennent la forme de cyberharcèlement, piratage, diffamation, fake-news et usurpation d'identité. L'ONG, en collaboration avec l'Unicef, aide les jeunes à se protéger contre ces violences et leur propose différents outils. La « Safer Internet day » sera organisé le 29 février à Madagascar comme à travers le monde.

11/02 - Dépôt d'une résolution du Parlement européen sur le travail des enfants dans les mines à Madagascar. Après avoir rappelé que « *Madagascar reste l'un des pays les plus pauvres du monde, se classant 161 sur 189 en matière d'indice de développement humain et où plus de trois enfants sur quatre sont pauvres et où seulement 69,1% des enfants étaient scolarisés en 2012 - en déclin notable depuis 2005* », l'assemblée est invitée à saluer les progrès de Madagascar en matière de lutte contre le travail dangereux des enfants et appelée « *à se doter d'un service d'inspection du travail correspondant aux recommandations de l'OIT et à assurer la publicité de ses actions.* » La proposition émane de Dominique Bilde, députée française du Rassemblement National. La résolution a été adoptée le 13/02⁴

► Université, éducation

03/02 - Après sa rencontre avec la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur, Elia Béatrice Assoumacou, le Seces a décidé la reprise des cours. Un délai d'un mois est donné à la ministre pour satisfaire les revendications des universitaires. « *Toutes les universités qui ont suspendu leurs cours doivent terminer entièrement leurs programmes* », déclare le syndicat.

06/02 - Après les graves intempéries de janvier, le débat sur la pertinence du calendrier scolaire revient sur le devant de la scène. D'autant que le précédent gouvernement avait mis en place des réformes qui n'ont pas été appliquées. Il était prévu de placer les grandes vacances annuelles durant la saison des pluies. Les intempéries ont privé 6 600 enfants d'école, d'après un dernier bilan. Des écoles inondées, détruites ou qui servent de lieu d'hébergement pour les sinistrés. Chaque année entre janvier et février, c'est le même scénario dans de nombreuses régions. Des parents d'élèves, professeurs et acteurs de la société civile s'interrogent sur le rétropédalage des autorités. Pour la société civile, il y a urgence, et ce d'autant plus que les performances de Madagascar en termes d'éducation sont catastrophiques. Plus des deux tiers des enfants malgaches ne parviennent pas à finir les cinq années d'école primaire. Pour le ministère de l'éducation, « *la réforme n'a pas pu être appliquée faute de consensus, notamment avec les écoles privées catholiques et certaines associations de parents d'élèves.* » Ces derniers souhaitent maintenir les vacances durant la saison sèche, en juillet et en août, moment où se pratiquent les circoncisions et les *famadihana* [retournements des morts.]

14/02 - Education nationale : 97 % des enfants de moins de dix ans ne savent ni lire ni écrire. La Banque mondiale préconise d'axer les réflexions sur le contenu du Plan sectoriel de l'éducation mais également sur les compétences des enseignants. La situation est jugée alarmante. Une « *urgence à résoudre* » pour la représentante de la Banque. S'adressant aux journalistes lors de la présentation du Mémoire économique de Madagascar, elle interpelle : « *si on sait que 97 % des enfants de moins de dix ans ne savent ni lire ni écrire, quel futur prépare-t-on pour ce pays ?* » Une étude menée en mars 2019 sur les indicateurs de prestation de service en éducation révèle que 48 % des élèves ont des difficultés à effectuer de simples opérations mathématiques. Une situation qui pourrait s'expliquer par la compétence des enseignants. L'étude note « *que les enseignants accusent de très graves lacunes en termes de capacités pédagogiques : seul un enseignant sur 1 000 a eu un score égal ou supérieur à 80 % sur les tests de français et mathématiques. En outre, près de 20 % des enseignants n'ont pas réussi à effectuer une soustraction de nombres à deux chiffres ni à additionner des nombres décimaux.* » Face à de tels constats, la Banque préconise « *un alignement du calendrier scolaire sur la saison agricole* » et un « *recrutement méritocratique* » des enseignants.

28/02 - La fin de l'exonération fiscale des écoles privées catholiques préoccupe les directeurs des 3 668 établissements religieux de la Grande île. La situation est inquiétante pour l'avenir de l'éducation à Madagascar, réagit Jules Ranaivoson, secrétaire général de la direction nationale des écoles catholiques. Les exonérations dont elles bénéficiaient remontaient à une ordonnance de 1962. La mesure pourrait rapporter à l'Etat 5 milliards Ar. Le ministère de l'économie et des finances a expliqué que ces impôts ne concernent pas les écolages et ne portent que sur les bénéfices réalisés. Le directeur des écoles catholiques indique toutefois que la plupart des écoles privées, notamment dans les campagnes, ne font pas de bénéfices et fonctionnent grâce aux écolages ou aux frais de scolarité.

Les enseignants du public de nouveau en grève. Leurs syndicats réclament le versement de 50 000 Ar, reliquat de l'indemnité que l'Etat devait octroyer aux enseignants et aux membres du personnel administratif au mois de janvier, en application d'un accord de juillet 2018. Les enseignants revendiquent en outre le recrutement des 8 000 enseignants payés par l'association des parents d'élèves (maîtres Fram), la revalorisation du traitement des enseignants Fram et des vacataires, et le recrutement des enseignants formés par l'institut national de formation pédagogique. Après la polémique sur l'affaire du « *panier garni* » qui a valu la fermeture des établissements scolaires durant quelques jours, les enseignants reviennent ainsi à la charge, note *Tribune*.

⁴ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0037_EN.pdf

► Santé, insécurité alimentaire

28/02 - Le ministère de la santé incite la population à adhérer à une assurance santé. « *L'objectif est d'inculquer aux gens l'habitude de cotiser dans ces systèmes d'assurance-santé privés pour qu'ils puissent obtenir des services de santé gratuits de la part de ces systèmes actuels, en échange de leurs cotisations* », explique le ministère. En 2015, les autorités ont pris la décision d'élaborer une Stratégie nationale sur la couverture santé universelle (SN-CSU) qui se traduit par une approche globale de la protection des populations en leur donnant accès à des soins de qualité et abordables. La stratégie se base sur un mécanisme d'assurance maladie qui inclut une Caisse nationale de solidarité pour la santé (CNSS) et un fonds dédié pour mettre en commun des financements et subventionner les cotisations des individus les plus pauvres. Le gouvernement procède actuellement à des essais pilotes dans trois districts. 8 % de la population est actuellement affiliée à une assurance santé privée ou publique.

06/02 - Les 52 étudiants malgaches confinés dans la ville de Wuhan, épice de l'épidémie de coronavirus, se retrouvent « coincés sur place », alors que l'épidémie continue de progresser. Ils demandent à être rapatriés. Leurs parents ont formulé cette requête auprès de la présidence de la République. Des ressortissants malgaches dénoncent « l'irresponsabilité » de l'ambassade de Madagascar en Chine. L'ambassadrice de Chine a rappelé que le sort de la cinquantaine d'étudiants confinés à Wuhan est du ressort de l'Etat malgache. Les polémiques sont vives. Si l'ambassadeur de Madagascar en Chine a annoncé être en lien quotidien avec les quelques 200 étudiants malgaches vivant sur place, les concernés, ont, eux, démenti cette information sur les réseaux sociaux, en lançant des messages de détresse et en demandant de l'aide pour être rapatriés au plus vite.

L'ambassadeur de Madagascar en Chine, Jean-Louis Robinson, a indiqué que les personnes de nationalité malgache qui résident dans des régions ou villes non mises en quarantaine peuvent bénéficier de dérogations spéciales pour rentrer au pays. De même pour les personnes dont le titre de séjour arrive à son terme. Elles seront mises en quarantaine à leur arrivée. Mais aucune information n'a été fournie quant aux modalités de ce retour, les compagnies aériennes ayant reçu instruction de refuser le débarquement de passagers en provenance de Chine, Hong-Kong, Macao et Taiwan.

17/02 - Coronavirus - 85 passagers en provenance de Chine avant la fermeture des frontières aux vols provenant de ce pays ont été placés en observation à leur domicile, selon une information du ministère de la santé. Certains passagers ont achevé leur quarantaine et ont déjà été relâchés. Une polémique est née sur les réseaux sociaux à propos de ce mode de mise en quarantaine qu'il ne présenterait pas toutes les garanties.

18/02 - Coronavirus - Des ressortissants malgaches et des chinois expatriés cherchent les moyens de revenir au pays sans autorisation, alerte *Midi*. Le ministère du transport, affirme que des lacunes au niveau de la police aux frontières de l'aéroport d'Ivato pourraient favoriser l'entrée de ces passagers munis de faux papiers. Des voyageurs en provenance de Hong-Kong sont parvenus à entrer. Certaines compagnies aériennes sont montrées du doigt pour leur laxisme.

19/02 - Une douzaine d'étudiants malgaches qui résident dans des villes non mises en quarantaine en Chine ont déposé des demandes de dérogation spéciale pour pouvoir rentrer à Madagascar. Leur dossier est en cours de traitement. D'après un communiqué du ministère des affaires étrangères, ce sont uniquement les diplomates et les médecins chinois disposant de passeports diplomatiques et travaillant à Madagascar qui peuvent bénéficier d'une autorisation de se rendre à Madagascar, ainsi que les ressortissants et les étudiants malgaches en fin de séjour et ayant séjourné dans les villes non mises en quarantaine. Les dossiers doivent inclure un certificat médical fourni par l'université ou par un hôpital public chinois. Le ministère de la santé tente de rassurer l'opinion : il n'y a aucune arrivée clandestine en provenance de Chine, affirme-t-il. Selon un dernier bilan, 13 personnes ont été placées en observation au CHU d'Anosiala, dont deux étudiants malgaches en provenance de Hong Kong.

Destination prisée des touristes italiens, Nosy Be s'inquiète de la progression de l'épidémie de coronavirus en Europe, l'île étant desservie régulièrement par des vols directs en provenance de Milan.

27/02 - Coronavirus - Deux bateaux de croisière ont été interdits d'escale à Madagascar, l'un à Nosy Be, l'autre à Tolagnaro. « *Nous avons été informés que ces deux bateaux ont fait escale dans des pays touchés par le Covid-19 et il y a même des voyageurs en provenance de ces pays. Nous avons donc avisé rapidement le personnel navigant de ces bateaux de ne pas entrer à nos deux ports* », a déclaré le Jean Edmond Randrianantenaina, directeur général de l'Agence portuaire maritime et fluviale. Les responsables de l'Agence portuaire maritime et fluviale d'Antsiranana ont interdit l'accostage d'un navire chinois qui comptait faire escale à Madagascar après une escale à Mombassa.

29/02 - Coronavirus - Toute personne en provenance d'Italie, d'Iran et de Corée du Sud interdite d'entrer à Madagascar. La décision concernant la fermeture des frontières aux passagers en provenance de Chine n'est pas levée. Ainsi, les ressortissants malgaches en Chine qui veulent rentrer au pays doivent déposer une demande de dérogation spéciale.

12/02 - Recrudescence du paludisme suite aux intempéries qui ont durement frappé sept districts en janvier. Le taux de prévalence du paludisme s'est élevé par rapport à la moyenne des cinq dernières années dans 107 districts, avec près de 30 000 cas confirmés. Le ministère de la santé s'est engagé à prendre en charge les malades dépistés et à mettre en œuvre des actions de prévention et de lutte contre ce fléau. Une distribution communautaire de moustiquaires imprégnées de longue durée a été effectuée par le gouvernement américain par le biais de l'USAID, pour treize régions de la Grande île. Cet appui comprend la sensibilisation de 70 000 élèves des écoles primaires publiques, considérés comme agent de changement dans leur communauté. En 2018, 13 millions de moustiquaires ont été distribuées. La campagne 2020 sera financée à hauteur de 3,88 millions de dollars par le gouvernement américain.

18/02 - Vingt-six personnes décédées depuis le début de la saison pesteuse dans 12 districts. La plupart ont été victimes de la peste bubonique. 81 cas ont été confirmés. 40 districts sont considérés comme foyers pesteux. Les défrichements, les feux de brousse, les ordures non collectées sont les premières causes de cette maladie transmise par les rongeurs. Les décès frappent tout particulièrement les personnes qui n'ont pas été prises en charge par les hôpitaux et les centres de santé.

20/02 - La famine ou « Kere » frappe de nouveau gravement le Sud. Un grand nombre d'enfants en bas âge sont victimes de malnutrition dans la région Androy et beaucoup d'animaux meurent de soif et de faim. Le Grand Sud endure une grave sécheresse depuis le mois d'octobre. Les habitants sont obligés de vendre leur bétail à très bas prix pour acheter de la nourriture. Certains sont contraints de vendre leurs ustensiles de cuisine pour se nourrir. Le prix d'un bidon de 20 litres d'eau atteint 6 000 Ar. Le Bureau de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC) a acheminé 1 505 kits de vivres provenant du gouvernement d'Arabie Saoudite. Andry Rajoelina a donné quatre mois aux cinq ministères concernés pour apporter une assistance humanitaire de grande envergure aux six districts les plus touchés et décider de solutions pérennes. Création de sites de forage pour assurer l'approvisionnement en eau potable et installation d'usine d'ultrafiltration et de désalinisation pour transformer l'eau de mer en eau potable sont, entre autres, les solutions que l'Etat prévoit de mettre en œuvre pour éradiquer ce fléau. Par ailleurs, , entre autres la Banque mondiale, le Pnud, le Pam, l'OMS et l'Unicef.

► Médias, communication

13/02 - Les médias et les violences basées sur le genre (VBG) : Ecpat France note des améliorations. L'ONG, qui œuvre pour la défense des droits humains et la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, a mis en place un observatoire des médias visant à analyser les pratiques des professionnels. L'objectif est de formuler des recommandations pour **promouvoir le respect des droits et l'égalité femme-homme dans les médias**. Le résultat de ce monitoring est encourageant : les stéréotypes négatifs du genre, traitant les femmes d'objets fragiles, sont en nette régression dans les articles analysés au cours des deux dernières années. Il en va de même pour les articles faisant appel au sensationnel, à des termes argotiques et stigmatisants. Des progrès également en matière de non-respect du droit à l'image et à la vie privée, de non-indication des sources, de manque de cohérence entre l'article et la photo d'illustration, de parution de publicités reflétant des stéréotypes à l'égard des femmes. L'Ecpat France recommande aux journalistes l'intégration des éléments de droits et de genre dans les productions médiatiques, la protection de l'intérêt supérieur de toutes les catégories d'enfants, le respect du droit à l'image et du droit à l'identité, la mise en valeur de la complémentarité homme-femme.

15/02 - Assainissement des médias : 73 stations radios et TV pirates recensées sur un total de 476. « Ces stations n'ont pas respecté les procédures », a fait savoir la ministre de la communication, Lalatiana Andriatongarivo. Il leur est demandé de cesser leur activité avant que le ministère intervienne. La grande majorité d'entre elles se trouvent dans la capitale, les autres dans la province d'Antsiranana. 92 % des stations hormis celles déclarées clandestines ne sont pas totalement en règle mais leur situation peut encore être régularisée.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles

03/02 - La publicité des contrats d'exploitation des ressources extractives bientôt obligatoire. La norme 2019 de l'ITIE oblige en effet les pays membres à divulguer tous les contrats et licences octroyés, conclus ou modifiés, à partir du 1er janvier 2021, comme l'a indiqué le responsable de Madagascar dans cette organisation multipartite internationale. Il est en effet pour l'instant difficile, voire impossible, de connaître les clauses des contrats qui ont été signés à Madagascar. Seuls quelques documents comme la loi sur les grands investissements ou la convention d'établissement de QMM sont accessibles au public. Les contrats pétroliers par contre ne sont pas divulgués. La disponibilité de ces informations permettra de savoir comment le gouvernement et les compagnies négocient les contrats et s'ils sont favorables pour le pays et les communautés locales. Les huit compagnies du secteur pétrolier qui opèrent dans le pays ont fait savoir qu'elles seraient prêtes à divulguer les contrats qui les lient à l'Etat.

27/02 - Implantation d'une exploitation minière chinoise à grande échelle et à ciel ouvert à Andrangana, dans la zone de Kraoma à Brieville. Le chantier exploite de l'or, de la colombite et du béryl. La population, qui n'a pas été tenue informée de ce projet, suspecte une complicité de l'entreprise avec les autorités. Selon *La Gazette*, un barrage a été construit sur une source d'eau potable rendant celle-ci impropre à la consommation. Les habitants demandent des comptes au ministre des mines.

14/02 - 80 entités de la société civile se concertent pendant deux jours pour trouver une position commune sur la révision du code minier : un sujet sensible et stratégique puisqu'il représente 30 % des recettes d'exportations. En novembre, l'avant-projet de loi a été examiné en conseil de gouvernement. Le texte avait suscité une levée de boucliers de la part du secteur privé et de la société civile. Cette dernière estime qu'il a été élaboré dans l'opacité et qu'il omet des problématiques primordiales, notamment l'impact de l'extraction minière sur les communautés locales et sur l'environnement. Selon elle, l'avant-projet de loi de concentre trop sur les impôts et les taxes que pourraient payer les entreprises extractives. Face aux contestations, les autorités ont finalement décidé de mettre en place un comité de pilotage avec tous les acteurs du secteur (mines artisanales, grandes mines, syndicats, société civile et le ministère des mines) chargé d'émettre des recommandations et d'élaborer un texte. Les membres du comité qui défendront la position de la société civile viennent d'être désignés.

12/02 - Ampanihy Ouest : saisie de 250 kg viande de tortue séchée. Durant l'année 2019, cinq personnes ont été condamnées par la justice pour des crimes similaires. Elles étaient en possession de 442 *radiata* vivantes et de 100 kg de viande. Depuis le début de l'année, trois personnes ont déjà été placées en détention préventive pour séquestration de 60 reptiles et la détention de 250 kg de viande de tortue.

29/02 - Trafic de tortues : sur les 122 dossiers traités de 2017 à 2019 par la direction régionale de l'environnement d'Atsimo Andrefana, 27 ont été jugés. Le tribunal a condamné 119 des 220 personnes impliquées. Cinq d'entre elles ont bénéficié d'un sursis. La direction régionale a saisi 28 637 tortues depuis 2017. Cette région détient le record en la matière. « *Les activités de sensibilisation ont porté leurs fruits, car les gens commencent à dénoncer. On peut dire qu'actuellement le trafic est en nette régression dans la région* » se réjouit l'administration mais la survie de l'espèce *radiata* reste menacée.

► Environnement, aménagement, litiges fonciers

04/02 - « Une politique et une stratégie de lutte efficace contre le changement climatique : une urgence pour Madagascar », selon la PFNOSCM. « *L'exploitation irraisonnée et abusive des ressources minières, forestières et halieutiques sera, entre autres, à l'origine d'une inévitable crise environnementale et alimentaire à Madagascar, au détriment de la future génération. (...) L'année 2019 a encore été marquée par un recul nettement inquiétant de la couverture forestière de Madagascar provoqué par les défrichements liés à la migration interne désorganisée et anarchique, et favorisé par une corruption où règne l'impunité. (...) Sans un engagement rigoureux et porté par un ensemble de mesures conséquentes, nos couvertures forestières déjà fortement réduites sont vouées à une totale disparition. Les pertes économiques ainsi que les dégâts écologiques que cela va provoquer sont fortement préoccupants.* »

17/02 - Madagascar perdra 4,2 % de son PIB d'ici à 2050 si la nature continue de se dégrader au rythme actuel, selon le rapport « Global Futures » du WWF. Ce rapport révèle, pour la première fois, le coût économique du déclin de la nature pour 140 pays et identifie les pays dont les économies seront les plus durement touchées. Le WWF appelle à des engagements clairs et durables de tous afin d'atteindre les objectifs de développement durable que Madagascar s'est assignés.

01/02 - Conflit foncier de Soavinandriana (région Itasy) - Les 9 habitants placés en détention provisoire durant les fêtes de Noël ont été libérés. Au total, 17 étaient poursuivis pour coups et blessures. Quatre prévenus ont été acquittés, 11 ont été condamnés à un mois de prison avec sursis, l'un des leaders à deux mois avec sursis et à verser 2,5 millions Ar de dommages et intérêts. Ce dernier n'était pas présent sur les

lieux au moment des incidents mais il a été accusé d'avoir appelé des renforts. Les paysans vont interjeter appel de la condamnation à verser des dommages et intérêts.

03/02 - Craad-OI et Collectif Tany : « Non à la mise à disposition des 60.000 ha de terres à la société émiratie Elite Agro LLC »⁵. Le 16 janvier, un communiqué du ministre de l'agriculture annonçait qu'un « accord-cadre » venait d'être signé avec cette grande société dans le Bas-Mangoky. Dans leur communiqué les deux associations s'inquiètent de la manière dont les responsables de l'Etat dévoilent les informations au compte-gouttes avec des contradictions et des hésitations. Les décideurs donnent l'impression qu'ils ne veulent pas divulguer le contenu de cet accord. Cette forme de partenariat soulève de nombreuses interrogations et les signataires se disent opposés à toute mise à disposition de terres à des entités étrangères - qu'il s'agisse d'individus, d'entreprises ou d'Etats, que la transaction soit une vente, une location, un prêt ou un don, et quelle que soit la durée envisagée pour la mise à disposition. Selon eux, ce projet constitue un danger en donnant accès à des étrangers à des superficies considérables du territoire pendant des décennies. Une menace également pour l'environnement, dans la mesure où nous ne savons rien des méthodes de production qui seront utilisées, pour la sécurité alimentaire de l'ensemble de la population, pour le développement de la paysannerie malgache et de l'entrepreneuriat local.

07/02 – « Bas-Mangoky : feu vert des députés pour le projet de partenariat », annonce Les Nouvelles. Le projet, selon eux, permettra de limiter l'hémorragie de devises due aux importations massives de riz. Une commission parlementaire dépêchée sur les lieux affirme que la population locale attend beaucoup des retombées de cette opération. « *La superficie allouée [aux investisseurs] se répartira en plusieurs lots délimités par les zones mises en valeur antérieurement par la population locale* », a souligné le député Siteny Randrianasoloniaiko. Les élus ont également rappelé que 105.000 ha de terrains aménageables sont disponibles sur le territoire national. Les opérateurs remplissant les conditions requises peuvent les utiliser. « *La région Sud, victime du kere, approvisionnera désormais la majeure partie de l'île en nourriture* », a fait valoir le député Honoré Rasolonjatovo. La rive gauche du Mangoky, qui fait partie du district de Morombe, laquelle a fait l'objet d'investissements en termes d'aménagement et d'adduction d'eau grâce notamment aux prêts obtenus auprès de la Banque mondiale et de la BAD, ne sera pas impactée par le projet. A ceux qui affirment que le projet agricole risque de diminuer les ressources en eau destinées aux espaces aménagés sur la rive gauche du Mangoky, les députés répondent que le projet devrait puiser ses ressources à la fois dans le Mangoky et dans les nombreux forages prévus dans le cadre du projet. Les zones occupées par les populations - habitations, lieux de production, sépultures - seront conservées intégralement, rassurent-ils. Le projet aurait reçu l'onction des notables des localités concernées. « *Ce projet ne concerne aucune expropriation de terre. Un guichet foncier sera bientôt installé dans le district de Manja pour assurer la sécurité foncière dans la région Menabe* », avait tenu à rassurer le ministre de l'agriculture qui révèle que plusieurs projets de partenariat avec des opérateurs locaux et étrangers sont à l'étude.

12/02 - Projet Bas-Mangoky : le président de la commission agriculture et développement rural de l'Assemblée nationale, Jean Nicolas Randrianasolo, cherche à rassurer l'opinion publique. Selon lui, ce projet présidentiel, le plus grand jamais réalisé à Madagascar, constitue un outil efficace pour lutter contre l'insuffisance alimentaire dont souffre le pays. « *Les apports technologiques et financiers des investisseurs imprimeront des grands changements dans le tissu économique du pays en tirant la zone sud de la famine endémique pour la transformer en grenier de Madagascar, grâce à son extension dans différents secteurs* », a-t-il lancé.

18/02 - Un nouveau communiqué du Craad-OI et du Collectif Tany⁶ **apporte des informations complémentaires sur le projet de partenariat avec une société émiratie dans le Bas-Mangoky.** Un mois après l'annonce par le ministre de l'agriculture du « *mémorandum of understanding* » (entente préalable) avec la société émiratie Elite Agro LLC sur 60.000 ha, quelques informations additionnelles ont filtré dans la presse. Le communiqué fait le point sur ce dossier et mentionne les questionnements suscités par d'autres décisions et informations en lien direct ou non avec ce projet, dans le but d'alimenter la réflexion et les débats sur le développement et l'avenir du pays. Bien que les responsables répètent que le mémorandum ne prévoit pas de vente de terres, les informations disponibles sur les actions de ce groupe dans d'autres pays sont particulièrement inquiétantes. Une inquiétude renforcée par la décision du conseil des ministres de mettre en place un comité interministériel qui étudiera l'organisation et la régulation de chacune des « *zones d'émergence* » dont la création a été annoncées par le gouvernement, laissant entendre que la réglementation qui régira ces zones pourrait être définie « *au cas par cas* ». Il se pourrait en outre que le code des investissements soit

⁵ Cf. Blog Justmad - <https://p0.storage.canalblog.com/01/52/448497/125884193.pdf>

⁶ Cf. Blog Justmad - <https://p4.storage.canalblog.com/46/99/448497/126009135.pdf>

révisé dans l'objectif de favoriser la conclusion de partenariats entre l'Etat et des entreprises étrangères désireuses de s'implanter dans les grandes aires d'investissements annoncées. Les ONG exigent que toute la lumière soit faite sur le contenu de cet accord.

03/02 - Projet « Tana-Masoandro » - Pour les habitants d'Ambohitrimanjaka opposés au projet, la création d'un nouveau ministère chargé des villes nouvelles et de l'habitat n'est pas de bon augure. « Visiblement, l'État est déterminé à mettre en œuvre son projet d'extension de la ville », s'inquiètent les agriculteurs de la plaine de Betsimitatatra, notamment ceux des quatre communes concernées par le projet présidentiel. Lors de la fête des prémices du riz, les agriculteurs ont une fois de plus affirmé qu'ils s'opposeront par tous les moyens aux expropriations et au remblayage de leurs rizières. « Que le président de la République vienne ici pour constater de visu que nos rizières sont très productives et que les habitants concernés par ce projet sont nombreux à s'y opposer », a lancé un porte-parole. Les habitants appellent Andry Rajoelina à implanter ailleurs ce projet et à sauvegarder la plaine du Betsimitatatra au moment où le pays recherche les moyens de garantir son autosuffisance en riz. ²

Antananarivo a besoin d'une politique de développement de nouvelles villes pour répondre à la forte pression démographique, a fait savoir le vice-ministre en charge des villes nouvelles, Angelo Zasy, lors de sa prise de fonction. « Ces projets sont également un enjeu économique car les activités à Antananarivo représentent 40 % du PIB de Madagascar », a-t-il rappelé. Cinq villes nouvelles devront donc être construites, selon le plan d'urbanisme de l'agglomération mis à jour en 2019. « Tana-Masoandro » fait partie du lot. Le ministre avance que pour cette dernière « les études techniques, financières et commerciales sont achevées. Il en est de même pour la méthodologie et le processus de développement. On doit maintenant poursuivre les discussions avec les habitants d'Ambohitrimanjaka, et ce, sans brusquerie », a-t-il poursuivi. Outre le développement de nouvelles villes, le département ministériel est également en charge de la construction des 50.000 logements sociaux dans tout Madagascar.

17/02 - Opposition au projet « Tana-Masoandro » - Les maires nouvellement élus sous les couleurs du TIM à Ambohitrimanjaka et Ankadimanga rejoignent la lutte. Le nouveau ministre des villes nouvelles et de l'habitat est invité à venir rencontrer la population. Les habitants attendent en outre la visite du président de la République qui avait promis le 20 janvier de prendre en main le dossier et de venir à la rencontre des opposants. La population d'Ambohitrimanjaka organise tous les samedis des manifestations pour exprimer son refus du projet.

24/02 - Projet « Tana-Masoandro » - La présidence ne reculera pas, selon la directrice de communication, Rinah Rakotomanga. Une déclaration perçue comme une provocation par les opposants. Lors de leur mouvement hebdomadaire de contestation, ils ont répondu par un « non » catégorique et sans appel.

28/02 - L'Institut des politiques alternatives de Montréal (IPAM) sollicité par le ministère de l'aménagement pour le projet « Tana-Masoandro ». Le directeur de l'AFD, Jérôme Bertrand-Hardy, qui finance à hauteur de 5 millions d'euros pour 4 ans le projet Gouvernance urbaine du Grand Antananarivo (Guga), a indiqué que l'IPAM sera un espace d'expertise et d'échange pour la planification du développement du Grand Antananarivo autour du foncier, de la mobilité urbaine, de l'assainissement et de la gestion des déchets. Le projet Guga prévoit la création d'une agence d'urbanisme destinée à appuyer les maires des quatre arrondissements et des 27 communes des alentours d'Antananarivo à faire face à l'agrandissement de la capitale.

29/02 - La réalisation du projet « Tana-Masoandro » est en phase de négociation, annonce *L'Express*. Le processus est confié au bureau de liaison implanté sur les lieux. Depuis l'ouverture du dialogue sur l'expropriation des terrains, en octobre, 700 familles sont venues se renseigner. « 243 propriétaires sont disposés à céder leurs terrains à l'Etat. La commission d'évaluation est à pied-d'œuvre pour fixer le coût de l'indemnisation », a déclaré le DG de l'Autorité pour la protection contre les inondations de la plaine d'Antananarivo. « L'acte de vente sera établi au niveau du guichet unique et le paiement se fera par la suite », a-t-il ajouté, avant de souligner que « la saisine du tribunal constitue également une voie légale pour les parties non satisfaites des coûts d'indemnisation proposés par l'Etat. L'expropriation sera le dernier recours de la négociation. »

04/02 - La commune d'Antananarivo décide la suspension des autorisations de remblais. Les agents municipaux vont se rendre sur place pour vérifier la légalité des remblais en cours. En 2018, déjà, tous les travaux de remblayage de rizières dans l'agglomération avaient été interdits par décision gouvernementale, ce qui n'avait pas empêché les remblayages sauvages, un danger pour la capitale, engloutie sous les eaux à chaque saison des pluies. Des travaux souvent exécutés de nuit sous les yeux des forces de l'ordre.

► Coopération, bailleurs de fonds

01/02 – Intempéries - Les autorités ont mobilisé 15 millions de dollars de l'IDA et 3 millions d'euros de l'AFD prélevés sur les crédits alloués à la gestion du risque de catastrophes naturelles afin de faire face à l'impact des récentes pluies torrentielles et des inondations. Les autorités ont déclaré officiellement le pays en situation de « *sinistre national* » le 24 janvier. Sept districts du nord-ouest ont été touchés par des inondations causées par des pluies torrentielles, faisant à ce jour 35 morts et plus de 126 000 sinistrés. Tout au long de 2019, les autorités, la Banque mondiale et l'AFD ont collaboré pour améliorer la capacité de préparation et de réponse à ce type de catastrophes, aboutissant en décembre à la signature de financements en appui aux politiques de gestion des risques de catastrophe, d'une option de tirage différé en cas de catastrophe, d'un montant de 61,7 millions de dollars. Cet appui a vocation à appuyer le pays, très fortement exposé aux conséquences du changement climatique. Ce financement permet d'accéder aux fonds immédiatement après une catastrophe naturelle de grande ampleur.

11/02 - Situation de « *sinistre national* » - En dépit du refroidissement des relations entre les deux pays consécutif aux dissensions sur la rétrocession des îles Eparses, **la France apporte son soutien au plan d'actions d'urgence du gouvernement** à hauteur de 190 000 euros par le biais de la Plate-forme d'intervention régionale océan Indien (PIROI). Deux stocks de matériels de secours pré-positionnés à Antananarivo et à Toamasina ont été mobilisés et une aide a été apportée à l'armée pour le largage de vivres et de médicaments sur les zones sinistrées et enclavées.

07/02 - La BAD débloque 38,4 millions de dollars pour la 1ère phase du Projet de renforcement et d'interconnexion des réseaux de transport d'énergie électrique à Madagascar (PRIRTEM I). D'un montant de près de 200 millions de dollars, ce projet permettra de donner accès à de l'énergie électrique fiable à une zone à fort potentiel agro-industriel, minier et d'activités portuaires. À terme, il contribuera, entre autres, à porter le taux d'accès à l'électricité à 30 %, avec notamment plus de 30 000 nouveaux branchements pour les ménages, le secteur privé et les services publics. La première composante du plan concerne la ligne d'interconnexion reliant le réseau interconnecté d'Antananarivo à celui de Toamasina. Le projet s'étend sur 268 km et traverse trois régions. Une seconde concerne la ligne d'évacuation de la centrale hydroélectrique de Mahitsy, une troisième la ligne d'interconnexion reliant le réseau d'Antananarivo au réseau interconnecté de Fianarantsoa, lequel sera ensuite interconnecté avec les réseaux de Manakara et Mananjary. À terme, ces projets permettront à la Jirama, non seulement d'améliorer son offre énergétique, mais également de réduire ses coûts de production. Avec ce que cela suppose comme possibilité de baisse des tarifs dans les années à venir. « *Ces différents projets permettront à la Jirama de retrouver son équilibre d'exploitation d'ici à 2020* », a expliqué le président du conseil d'administration. Le taux d'accès à l'électricité à Madagascar n'est que de 15 %, de seulement 5,2 % en milieu rural. Dans le cadre de la Politique générale de l'État du Plan national pour l'émergence de Madagascar, l'accent est mis sur l'accès à l'énergie, notamment pour atteindre un taux d'électrification de 50 % en 2023 et de 70 % en 2030.

07/02 - Fianarantsoa : mise en place d'un centre mondial de production de logiciels de gestion. Un protocole d'accord a été signé entre la commune et l'opérateur français Manao. L'objectif consiste à mettre en place un centre mondial de production de logiciels de gestion au plus près des deux écoles supérieures d'informatique performantes de Fianarantsoa, l'ENI (Ecole nationale d'informatique) et l'EMIT (Ecole de management et d'innovation technologique). Ce projet devrait permettre de créer 200 emplois d'ici cinq ans, dont 150 emplois de développeurs. Les deux écoles concernées et le groupe Manao vont développer des programmes de recherche en informatique et participer à la modernisation de la gestion de la commune de Fianarantsoa.

21/02 - La Banque mondiale dénonce le détournement de l'aide dans les pays en développement. Dans les 22 pays les plus dépendants, « *l'aide financière est accaparée par les élites* ». Dans un document de 45 pages, **la Banque prétend qu'environ 5 % de l'aide financière fournie à 22 pays se retrouvent dans des paradis fiscaux.** L'étude fait grand bruit car elle émane des services même de la Banque mondiale. Sa publication a été retardée, « *bloquée par des hauts responsables* », selon *The Economist*. Faux, rétorque l'institution. Le retard est lié à une relecture et à l'apport d'autres éléments d'analyse. Pour les 22 pays les plus dépendants de l'aide de la Banque, les versements de ces aides coïncident avec « *des hausses significatives des dépôts dans les paradis fiscaux* ». 19 de ces 22 pays sont situés en Afrique. Et les dépôts annuels dans les paradis fiscaux représentent de coquettes sommes dans certains Etats. **193 millions de dollars pour Madagascar**, 145 pour la Tanzanie, 103 pour le Burundi...

25/02 - Dans le Sud, le président de la République a constaté l'arrêt de certains projets d'adduction d'eau pouvant provenir de détournement de fonds d'aide au développement. Il annonce des poursuites contre les auteurs présumés. Face aux habitants et devant des représentants des partenaires techniques et financiers il a lancé : « *les auteurs de vols d'infrastructures ou de détournement des financements de projets seront jetés en prison.* » *L'Express* constate que « *cette partie de la Grande île, en particulier, est devenue un cimetière de projets. Qu'il s'agisse de projets sur fonds étatiques, ou financés par les partenaires. Les actions*

humanitaires incessantes pour lutter contre l'insuffisance alimentaire causée par la sécheresse fréquente n'ont pas apporté de solution durable. »

25/02 - Signature d'un accord de financement de 20 millions de dollars avec le Fonds saoudien de développement destiné à boucler le financement du pont Mangoky sur la RN9, qui sera le pont le plus long de Madagascar avec une longueur de 880 mètres. Le projet bénéficiait déjà du soutien de trois bailleurs à hauteur de 40 millions de dollars : 20 millions de la Banque arabe par le développement économique en Afrique (BADEA), 10 millions du Fonds koweïtien et 10 millions de l'OFID (pays exportateurs de pétrole). Pour sa part, l'Etat malgache apporte 4,28 millions de dollars. L'ouvrage aura une double fonction économique : la structure servira à la fois de franchissement et d'ouvrage d'irrigation. Le ministre de l'économie et des finances a profité de sa mission à Ryad pour exprimer le souhait du gouvernement de solliciter de nouveaux financements routiers du Fonds saoudien qui se dit prêt par ailleurs à soutenir d'autres projets entrant dans le cadre du Plan Emergence Madagascar : l'agriculture, la santé, l'énergie solaire, l'eau.

27/02 - Sécurité aux frontières : appui du Japon contre les trafics illicites. Avec ses 5 000 km de littoral, Madagascar a du mal à lutter contre les activités illicites maritimes et aéroportuaires qui peuvent nuire non seulement à la sécurité mais aussi à la croissance économique du pays et à son émergence, ont indiqué l'OIM, les douanes et l'ambassade du Japon. Selon ces entités, la surveillance et la protection des frontières sont essentielles pour prévenir les activités telles que la migration irrégulière et les migrations à risques, le trafic de drogue et l'exploitation illicite des ressources nationales. Pour répondre à cette préoccupation, le projet REAcT (Réponse aux activités criminelles émergentes et autres menaces maritimes à Madagascar) sera doté d'une enveloppe de 96 000 dollars financée par le Japon. « *En sa qualité de pays insulaire, le Japon partage les préoccupations exprimées par le gouvernement malgache en la matière et souhaite apporter son soutien afin de promouvoir la paix et la sécurité dans la région* », indique l'ambassade du Japon.

► Economie

13/02 - Croissance économique : des signaux positifs et encourageants selon la Banque mondiale⁷. « *Bâtir sur les succès récents une économie plus résiliente* ». Tel est l'intitulé du « *mémoire économique de Madagascar* », une publication quinquennale que vient de présenter la Banque. « *Même si Madagascar est encore confronté à des défis considérables, les signaux sont positifs et encourageants*, souligne le rapport. *Une croissance soutenue au cours des six dernières années, le transfert constitutionnel de pouvoir suite aux élections présidentielles de 2018-2019 et une robuste mise en œuvre de réformes, indiquent que d'importantes opportunités existent à l'horizon. (...) L'économie est en expansion depuis six années consécutives, avec une croissance estimée avoisinant les 5 % en 2018 et 2019.* » Les défis à relever demeurent considérables. En effet, « *Madagascar est l'un des rares pays au monde à avoir connu une baisse durable du revenu moyen par habitant sur une longue période, puisque celui-ci est aujourd'hui inférieur à son niveau lors de l'indépendance en 1960. Fait inacceptable, on estime que 77,6 % de la population vit sous le seuil de pauvreté de 1,90 dollars, à parité de pouvoir d'achat* », écrit encore l'institution. Pour renverser cette tendance, la Banque donne des voies à suivre pour améliorer la croissance inclusive. Il s'agit de réformes prioritaires regroupées en quatre axes : renforcer la connectivité, développer le capital humain, uniformiser les règles du jeu et améliorer la productivité agricole. L'étude révèle « *un environnement concurrentiel difficile, caractérisé par des règles de jeu peu inclusives et de fortes barrières à l'entrée dans des secteurs-clés de l'économie* ». Les marchés malgaches sont souvent perçus comme dominés par quelques entreprises et acteurs économiques puissants. La Banque recommande de « *mieux investir dans l'éducation, la santé et la protection sociale* » pour renforcer la qualité du capital humain. Elle rappelle notamment que le retard de croissance affecte 47 % des enfants.

06/02 - La Coface, organisme chargé d'assurer les entreprises françaises qui investissent à l'étranger, promeut Madagascar de la catégorie D à la catégorie C. Une amélioration de la note du risque-pays qui devrait rassurer les investisseurs. La Coface salue au passage le taux de croissance soutenu de la Grande île, qui devrait se situer cette année aux alentours de 5 %. Madagascar était depuis 2016 dans la classe D qui regroupe les pays à risques très élevés.

11/02 - Le Groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP) procède à l'assainissement du secteur. « *De nombreuses entreprises installées à Madagascar bénéficient du statut d'entreprise franche alors qu'elles ne le sont pas* », affirme le président du groupement, Hery Lanto Rakotoarisoa. 47 % des entreprises franches œuvrent dans le secteur textile, 14 % dans les traitements informatiques et les autres dans les secteurs de l'agro-industrie, de l'emballage, des activités de transit et de logistique ainsi que dans le secteur bancaire et financier. En février 2018, les entreprises membres du GEFP employaient plus de 133 000 salariés, dont plus de 120.000 dans le secteur textile.

⁷ <https://www.madagascar-tribune.com/De-l-espoir-mais-aussi-des-defis-pour-l-essor-economique-malgache.html>

04/02 - Air Madagascar-Air Austral : échec du partenariat stratégique selon des cadres de la compagnie nationale. Les personnalités malgaches, qui avaient négocié cet accord auraient-elles agi avant tout pour l'intérêt de la compagnie réunionnaise ? C'est la question que posent des cadres de la compagnie en constatant qu'au final, ce partenariat a peu apporté à la compagnie malgache qui se trouve encore dans une situation catastrophique, aussi bien sur le plan financier que sur celui de l'exploitation. Les retards et incessantes annulations des vols continuent de ternir l'image de la compagnie nationale, qui n'arrive toujours pas à retrouver son équilibre financier. Les cadres d'Air Madagascar dénoncent la domination des directeurs généraux adjoints étrangers dans l'instance dirigeante. Reste à savoir si les autorités, qui ont aussi leurs idées pour faire redécoller Air Madagascar, se laisseront faire face à ce diktat d'une compagnie régionale elle-même en difficulté. Il y va de la fierté nationale, conclut *Midi*.

13/02 - Fonds de pension - La CNaPS s'apprête à être actionnaire d'Air Madagascar. Les autorités locales ont trouvé la « *formule magique* » pour le développement d'Air Madagascar et la réduction de la participation d'Air Austral au capital de la compagnie nationale, avec pour objectif de l'abaisser de 49 à 5 %. A noter que la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNaPS) est actionnaire à hauteur de 11 % d'Air Austral depuis 2017. Le représentant du FMI, Marc Gérard, a récemment souligné que cette solution n'est pas sans risque et qu'« *il faut faire attention avec l'argent des retraités.* » L'objectif de la partie malgache est d'échapper à la mainmise d'Air Austral qui n'a rien apporté financièrement dans son partenariat stratégique. Air Austral qui s'était engagée à apporter 40 millions de dollars, n'a liquidé qu'une première tranche de 15 millions de dollars lui ayant juste permis d'entrer dans le capital de la compagnie malgache.

18/02 - La CNaPS aurait perdu 4 millions de dollars après avoir apporté dix millions de dollars à titre de participation au capital d'Air Austral en 2017 dans le cadre du partenariat de la compagnie réunionnaise avec Air Madagascar. Le partenariat stratégique signé entre les deux compagnies prévoyait l'apurement du passif d'Air Madagascar s'élevant à 88 millions de dollars par l'Etat malgache contre un apport de 40 millions de dollars par Air Austral. Un mauvais placement au final puisque le « *messie* » Air Austral n'est en fait qu'une compagnie en difficulté ayant enregistré des pertes importantes. La compagnie est contrainte à une recapitalisation que la CNaPS ne pourra pas suivre. Il se dit que ce placement aurait été imposé par la direction générale, sans l'aval du conseil d'administration.

17/02 - Problèmes de la Jirama : Andry Rajoelina ordonne l'ouverture d'une enquête, confiée à l'Inspection générale de l'Etat. Les délestages sont revenus en force et la compagnie, selon son habitude, n'a pas suffisamment communiqué sur les raisons de cette situation. Les autorités considèrent qu'il s'agit de problèmes de gestion, allant pour certaines jusqu'à suspecter des actes de sabotage. Des cas de malversation ont été transmis au Bianco, sans résultat pour l'instant. Des noms de personnalités impliquées circulent sous le manteau.

15/02 - Le ministre des mines, Fidiniavo Ravokatra, reconnaît que le partenariat entre la Kraoma et les Russes, qui détiennent 70 % des actions de l'entreprise d'Etat, est un échec. La société ne produit plus de chrome depuis juillet 2019 tandis que les Russes ont plié bagages depuis novembre. La compagnie minière a décidé de mettre fin unilatéralement à son partenariat. Une décision qui serait liée à l'épuisement de la réserve de chromite sur ce site et à la baisse de son rendement. Ses équipements et outils de production ont été rapatriés. Les dettes de la société s'élèveraient à 101 milliards Ar. Le ministère va prendre en charge les salaires impayés des 507 employés qui bénéficieront, en plus, d'un filet de sécurité en attendant le redressement de la Kraoma par l'Etat. L'enquête sur l'affaire de détournement de 88 milliards Ar. et de 35 000 tonnes de minerai se poursuit. Quatre personnes, dont l'ancien directeur général de la société, ont été placées sous mandat de dépôt fin janvier. Le personnel avait toujours affiché sa réticence quant à la présence des Russes, qui devaient apporter 16 millions de dollars dans le partenariat.

11/02 - Lutte antiacridienne : la phase de rémission de deux ans remise en question. Des signalements d'infestation acridienne se multiplient de la part d'autorités régionales, de représentants de bailleurs de fonds et d'ONG. La situation s'apparenterait à celle enregistrée en 2010, année où des sauterelles ont pris d'assaut la capitale et ses périphéries. Il avait fallu mobiliser plusieurs millions de dollars pour maîtriser la situation.

18/02 - Filière vanille : risque de chute vertigineuse des cours. Les opérateurs de ce secteur stratégique tirent la sonnette d'alarme. Après avoir atteint des niveaux déraisonnables proches de 350 voire 500 dollars le kg, les cours risquent de s'effondrer jusqu'à 40 ou 50 dollars. Les autorités sont appelées à rétablir la régulation du marché, notamment des dates d'ouverture et de fermeture des campagnes et à contrôler la qualité des produits. Le blanchiment d'argent effectué par des opérateurs de bois de rose dans la filière et d'autres secteurs tels que l'immobilier et le transport contribue à cette déstabilisation des prix. De gros collecteurs offrent via *Facebook* des prix défiant les potentiels acheteurs internationaux. Ils achètent la vanille dans des hôtels ou appartements loués spécialement. Ce sont le plus souvent des ressortissants mauriciens, indiens,

africains ou chinois qui viennent à Madagascar avec un visa de tourisme. Certains se marient avec des femmes malgaches pour obtenir un visa long séjour. Ils changent de nom pour pouvoir effacer leur trace fiscale tout en échappant au rapatriement de devises. Le gouvernement annonce une série de décrets et circulaires censés pérenniser le secteur, l'épurer de ses spéculateurs et ramener la qualité au centre des préoccupations mais, dans une filière libéralisée, l'interventionnisme de l'État dérange, et certains acteurs ne voient pas ces mesures d'un bon œil.

21/02 - La suspension des vols entre la Chine et Madagascar se répercute sur les activités des marchands locaux. La fermeture des commerces de gros chinois crée un problème aux petits commerçants qui s'y approvisionnent. Depuis la mise en place en 2007 d'une ligne directe Antananarivo-Guangzhou par Air Madagascar, bon nombre de Malgaches contournent aussi les intermédiaires chinois et s'approvisionnent directement auprès de fournisseurs basés en Chine. Leurs stocks s'épuisent. On note également la fermeture de plusieurs grandes surfaces chinoises dont les propriétaires ne peuvent plus revenir à Madagascar du fait des restrictions de voyage. Mais cette interruption des importations chinoises pourrait favoriser la production locale et permettre aux autorités de contrôler la légalité des pratiques de cette filière opaque. Accessoirement, l'occasion pourrait être saisie pour débarrasser les trottoirs et bords de rue des marchands ambulants qui paralysent la capitale, note un lecteur de *Tribune*.

24/02 - Les besoins d'importation de riz au cours de la campagne de commercialisation 2019-2020 dans sont estimés à 282 000 tonnes, soit l'équivalent de la quantité importée en 2015, selon la FAO.

26/02 - La société Comdata, leader du secteur de l'externalisation des activités à Madagascar, annonce le recrutement de plus de mille nouveaux collaborateurs. Une offre qui s'adresse notamment aux jeunes, y compris aux étudiants qui souhaitent travailler à temps partiel ou pour une durée déterminée. Une très bonne maîtrise du français à l'oral et à l'écrit est exigée, ainsi qu'une aisance relationnelle. Des bourses d'étude Comdata sont proposées aux salariés souhaitant poursuivre des études supérieures. La société fait partie des plus grands acteurs du secteur à Madagascar avec plus de 1 200 employés.

Taux de change au 29/02/20 : 1 euro = 4 106 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Politika.mg, Justice Madagascar (Facebook), Agence malagasy de presse.com, afriqueactudaily.com, <https://www.lakroa.mg>